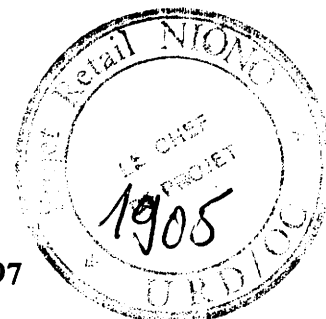




PRODESO

L'APPROVISIONNEMENT DES PRODUCTEURS EN INTRANTS ATELIER

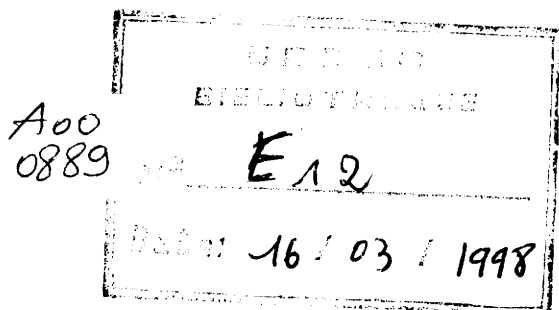


BAMAKO - Le Grand Hôtel - 24 au 27 juin 1997

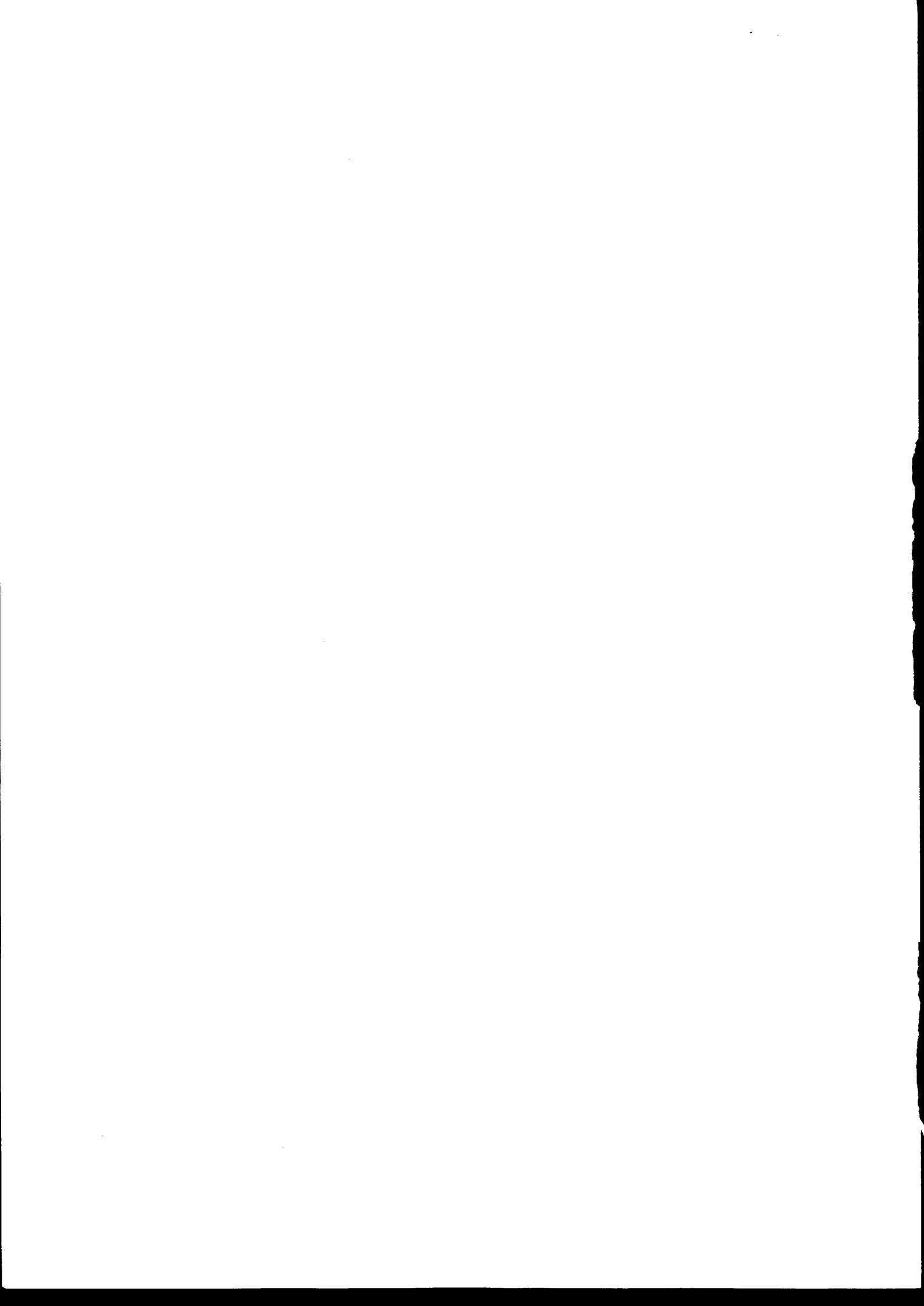


E-12

RAPPORT DE SYNTHÈSE



CIRAD-SAR n° 117/97
Secrétariat de l'Atelier
October 1997



RESUME

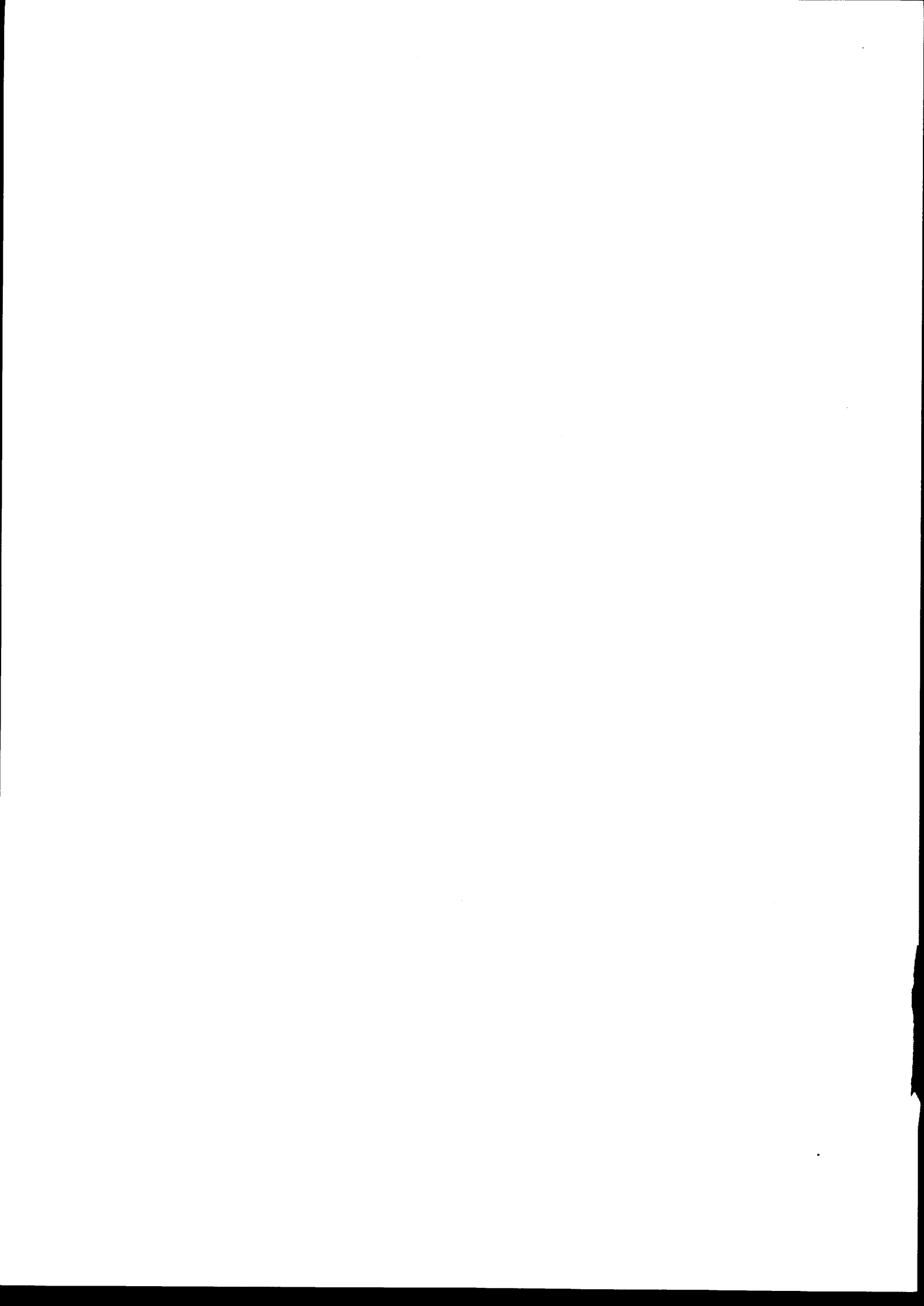
L'Etat se retire à des degrés variables selon les pays des filières de distribution d'intrants. Il s'agit là d'un changement de cap brutal, voire dans la plupart des cas d'une démission provoquée par l'incapacité à jouer le rôle qui lui était dévolu. La réussite des sociétés cotonnières a été omniprésente au cours des débats car leur force est d'être à l'origine et à la fin de la production, ce qui leur permet d'assister les producteurs aux différents niveaux de la culture, mais aussi de cautionner leurs crédits.

Cette structure n'existe pas dans les autres productions bien que les acheteurs privés de produits agricoles peuvent se placer en amont de la filière pour aider les producteurs à acquérir des intrants ou des crédits. Toutefois, compte tenu des abus qui peuvent en découler, la promotion de groupements de producteurs puissants et fédérés permettra de compenser les effets négatifs qui résulteraient d'une trop grande dépendance des producteurs vis-à-vis des acheteurs ou du secteur de la distribution privée.

Le retrait de l'Etat est allé souvent très loin, abandonnant ce que certains ont appelé ses attributions régaliennes: formation, contrôle, taxation, législation, réglementation...

Entre le tout-état et le retrait total, il existe le "moins d'état" ou "le mieux état" que la majorité des participants à l'Atelier souhaite pour permettre la mise en place d'un système d'approvisionnement des producteurs en intrants, efficace et durable.

MOTS CLES: *afrique ouest, approvisionnement, intrants, politique agricole, entrepreneurs privés et associatifs*



SOMMAIRE

Préface

PARTIE I - Rapport de la séance de clôture

I. Préambule	2
II. Le contexte	3
III. Problématique et situation actuelle	4
IV. Recommandations	6

PARTIE II - SYNTHÈSE

Préambule	10
Thème 1- La demande: le comportement des producteurs	
La problématique et le contexte	11
Des situations contrastées	12
L'implication actuelle des OP dans l'approvisionnement	13
Les contraintes et les possibilités pour améliorer l'utilisation des intrants... ..	14
Conclusion	15
Recommandations	17
Thème 2 - L'offre en intrants	
Le concept "intrants"	19
L'offre en intrants en Afrique subsaharienne	20
Conclusion	22
Recommandations	22
Thème 3 - L'organisation de l'approvisionnement	
Les caractères de l'entrepreneuriat	23
La distribution des engrais et des pesticides	24
La privatisation des circuits d'approvisionnement des produits vétérinaires	26
L'approvisionnement en matériel agricole	28
Conclusion	28
Recommandations	28
Thème 4 - Les politiques pour un environnement économique favorable	
Le rôle de l'Etat	30
Des politiques et des contraintes	31
Conclusion	32
Recommandations	33
Thème 5 - Le développement de systèmes pilotes de distribution	
Les exemples	34
Le système pilote de distribution d'engrais par la FAO	35
Conclusions	38
Recommandations	39

Annexes:

- I - Compte rendu de la réunion de synthèse des Organisations paysannes
- II - Amendement concernant les produits phytosanitaires et les engrais
- III - Liste des organisateurs et des sponsors
- IV - Programme des communications
- V - Liste des participants
- VI - Abréviations



PREFACE

Ce document constitue un premier aperçu sous forme de synthèse des idées émises dans les exposés introductifs et dans les communications et des éléments importants issus des débats . Il a été rédigé et corrigé par certains animateurs des différents thèmes présentés à l'Atelier.

Ce document a pour but de permettre rapidement aux partenaires qui veulent concrétiser rapidement sur le terrain les résultats de l'Atelier par la mise en place d'études et de projet-pilotes dans le domaine de l'approvisionnement des producteurs en intrants dans les pays qui ont manifesté leur intérêt. Il est remis aux responsables des organisations et des sociétés qui ont participé à l'Atelier.

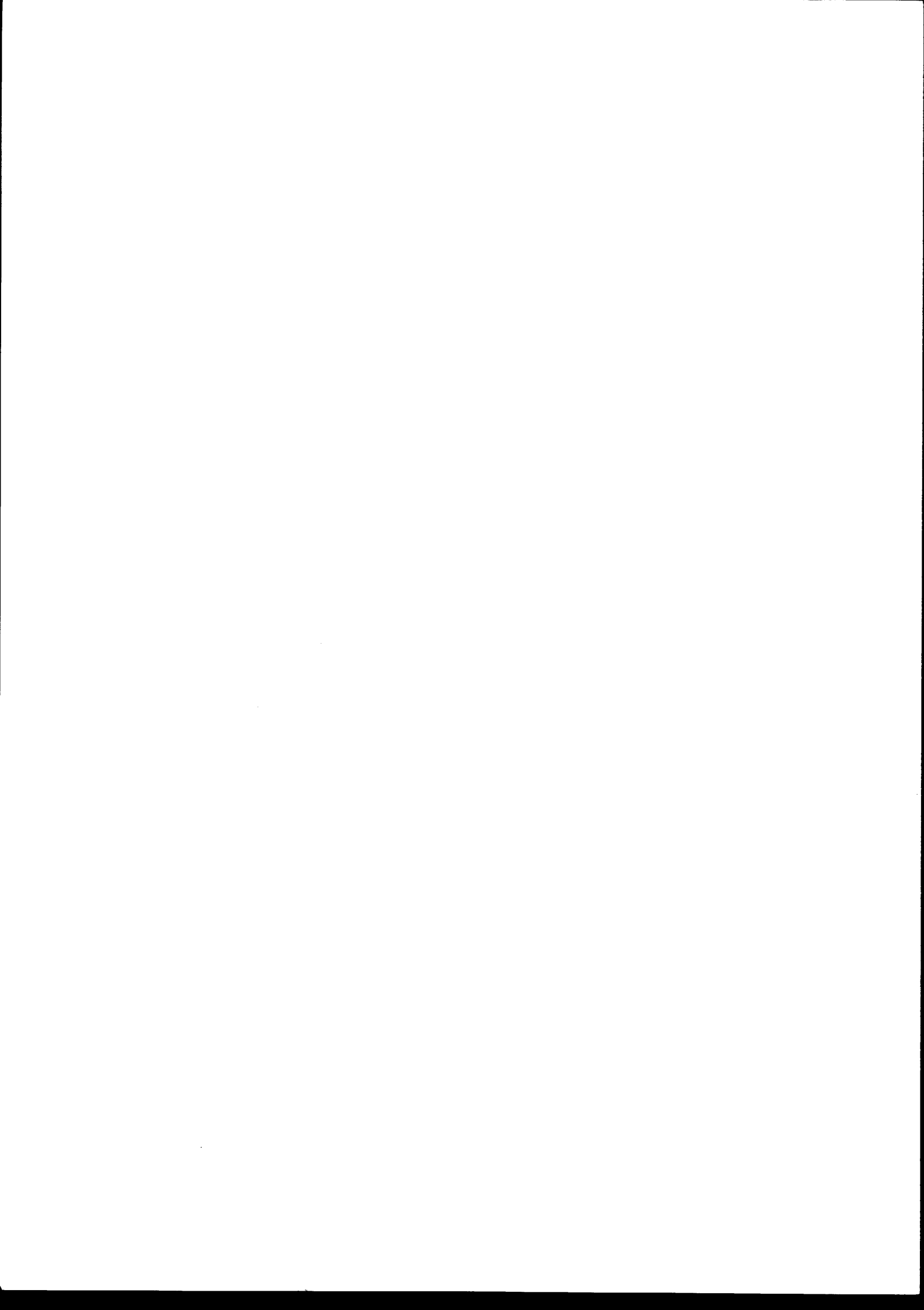
La liste de tous les participants permettra à tous de rester en contact afin de mettre en place toute collaboration nécessaire à la réalisation de ces études et de ces projets.

Le CIRAD prépare activement l'identification de terrains pour monter ces projets et se tient à la disposition de tous pour recevoir les demandes et faciliter les contacts.

Les Actes de l'Atelier qui reprennent avec plus de détails les communications et les débats seront rédigés avec l'appui d'un comité de lecture qui comprendra des membres du comité de coordination, des animateurs et chaque communicateur à qui il sera demandé si nécessaire de reprendre le texte qu'il a présenté en fonction des observations du comité de lecture.

Les Actes seront distribués à tous les participants.

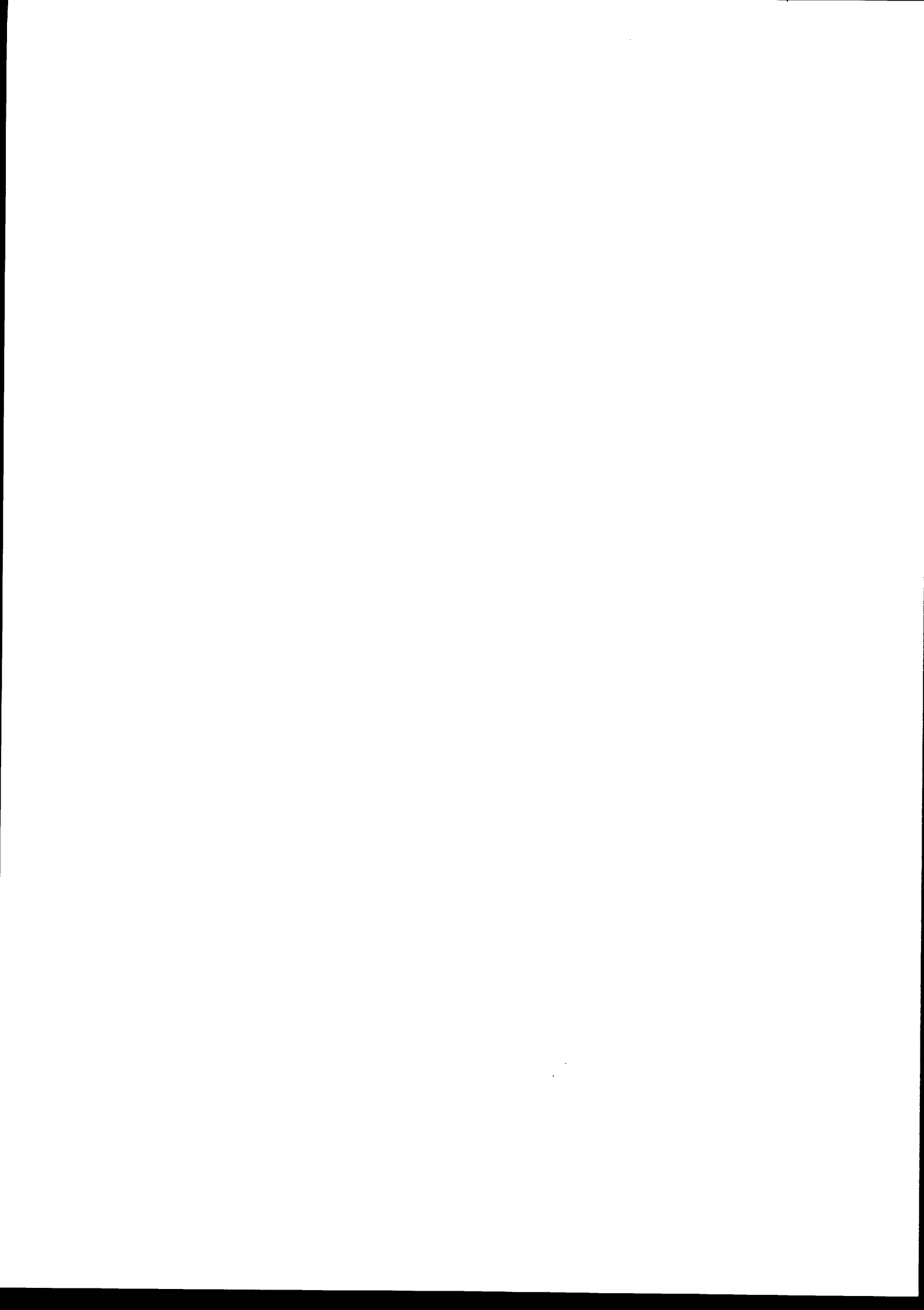
Francis Razakaboana



**Atelier sur l'approvisionnement en
intrants des producteurs en
Afrique de l'Ouest**

Bamako du 24 au 27 juin 1997

RAPPORT DE LA SEANCE DE CLOTURE



I. Préambule

Du 24 au 27 juin 1997 s'est tenu dans la salle "Kumablon" du Grand Hôtel de Bamako (Mali), l'Atelier sur l'approvisionnement des producteurs en intrants. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été présidées par le Secrétaire général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, le Dr. Mamadou Goïta. Ont participé à l'Atelier une centaine de personnes venant des pays suivants:

- Belgique
- Bénin
- Burkina Faso
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- France
- Italie
- Mali
- Sénégal
- Togo

appartenant à des institutions internationales et nationales, des projets de développement rural, d'organisations de producteurs et de firmes commerciales.

Une cinquantaine de communications ont fait l'objet des débats. Elles ont été regroupées en cinq thèmes :

- la demande en intrants et le comportement des producteurs,
- l'offre en intrants,
- l'organisation de l'approvisionnement,
- la politique pour un environnement favorable,
- les systèmes pilotes d'approvisionnement.

Les représentants des organisations de producteurs ont saisi l'occasion de cet Atelier pour se retrouver en cercle restreint et exprimer leurs attentes spécifiques.

II. Le contexte

La consommation d'intrants agricoles demeure en Afrique subsaharienne la plus faible du monde. Malgré une poussée démographique soutenue (3% de croissance annuelle) et des besoins alimentaires grandissants, les systèmes de production agro-pastorale restent résolument extensifs et grands consommateurs d'espace. Ces pratiques entraînent la dégradation des terres les plus aptes à l'agriculture et l'utilisation progressive des terres marginales.

Par ailleurs, les mutations dues au rajeunissement de la pyramide des âges et à l'exode rural vers les villes ont accru les charges vivrières des actifs agricoles. En 1950, on comptait un producteur agricole pour deux habitants, en 1980 c'était de un pour trois, et aujourd'hui un pour quatre.

La rareté relative des sols et les charges vivrières accrues n'offrent pas d'alternative: il faut passer à des techniques de production intensive pour augmenter la productivité. Les attitudes du paysannat pour la demande d'engrais, de pesticides, de fongicides, de produits vétérinaires, etc., ne répondent pas encore à ces exigences macro-économiques.

Les stratégies actuelles des producteurs sont soumises à des pressions externes qui visent à maximiser la production. Cependant le comportement du producteur répond davantage à une minimisation des risques, ce qui pourrait mettre en danger la survie du groupe familial et entraîner une faible appropriation des innovations.

L'attente actuelle veut que le producteur passe d'une agriculture de subsistance à une stratégie d'accroissement de la productivité. Cet ajustement des logiques n'est pas encore accompli, les politiques de sensibilisation et de formation restent très largement inachevées, et les intérêts trop faiblement stimulés.

Mais le jeu s'est compliqué davantage, ces dernières années, avec l'intervention de trois éléments majeurs qui bouleversent les structures et les systèmes, à savoir la privatisation, la mondialisation et la démocratisation. Cela se manifeste de la façon suivante :

- le désengagement de l'État tant dans les circuits de distribution des intrants que de collecte des productions, mais aussi dans l'encadrement agricole en matière de cultures et d'élevage intensifs et de santé animale. De nouvelles structures de substitution sont incomplètement mises en place;

- la dévaluation du Franc C.F.A. en 1994 a entraîné d'un seul coup un bouleversement de l'échelle des prix relatifs aux intrants et aux produits, et modifié les comportements. La consommation d'intrants a été souvent réduite; elle est appliquée surtout aux productions répondant le mieux à l'intensification,.
- l'affirmation du pouvoir de la Société civile débouche aussi sur la constitution d'associations de producteurs pour négocier leurs intérêts. Cependant les fonctions syndicales, professionnelles, coopératives et politiques restent mal identifiées.

III. Problématique et situation actuelle

Le mot intrant vient du terme anglais "input" qui signifie littéralement "mettre dedans". On appelle intrant tout ce qui en dehors du foncier, des investissements, et des ressources humaines concourt à la production, dans une exploitation agro-sylvo-pastorale. Ce sont :

- le petit outillage agricole
- les petits matériels d'élevage,
- les produits vétérinaires et aliments du bétail,
- les matériels végétal et animal de base (boutures, semences, etc.),
- les pesticides, les herbicides, les fumures minérales et organiques.

Partant de cette définition, dans le cadre de l'organisation de l'approvisionnement, le constat général est celui d'un secteur où l'Etat a assuré les services au moyen de structures administratives. L'Etat-providence a habitué, par une gestion où les concepts tels que rentabilité et efficacité ont été absents, les producteurs à un assistanat sans précédent, d'où l'échec du système.

La situation de rupture est marquée par un contexte de libéralisation plus ou moins mal préparée selon la forme de retrait de l'Etat et la mise en place ou non de mécanismes de transition. Il est apparu une recomposition des circuits d'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles.

Ainsi on a sur le terrain :

* des circuits formels para-étatiques, avec un monopole de fait représenté par les sociétés de zones cotonnières responsables de la fourniture des intrants et des remboursements des crédits intrants,

* des réseaux privés, en expansion, de distributeurs d'intrants qui répondent aux besoins des producteurs non bénéficiaires de prestations de structures étatiques: sont inclus dans ces circuits les vétérinaires privés,

* des circuits formels associatifs, avec les groupements de producteurs (et, le cas échéant, les ONG qui interviennent en appui) qui réclament une formation en vue d'assurer pour leurs membres la mise en place des intrants,

* des circuits traditionnels qui utilisent et développent parfois des produits fabriqués de façon artisanale,

* des circuits informels ou parallèles dont les produits sont de qualité douteuse et d'origine souvent mal connue.

Le contexte de libéralisation a accentué les difficultés avec une réglementation souvent non appropriée à la situation ou non respectée, quand elle est appropriée. De même les politiques de crédit agricole et de garantie sont souvent inadaptées au contexte actuel de libéralisation.

Il faut cependant noter que la nouvelle donne a permis des acquis :

- l'émergence de nouveaux promoteurs privés,
- l'apparition d'organisations paysannes qui demandent de plus en plus de responsabilités,
- une meilleure prise de conscience des consommateurs ruraux en intrants,
- un meilleur choix des systèmes de production (avec l'intensification et la diversification),
- un artisanat local plus dynamique et de plus en plus inventif,
- une meilleure définition du rôle de l'Etat, en cours de reformulation.

Il faut observer toutefois des insuffisances, qui peuvent se résumer ainsi :

- des législations peu adaptées,
- la mise sur le marché de produits non homologués, notamment via les circuits informels ou des revendeurs peu scrupuleux,
- l'émergence de promoteurs non spécialisés, non formés, dans le circuit de distribution de certains intrants.

IV. Recommandations

Suite à l'ensemble des communications et des discussions qui ont suivi, les recommandations suivantes sont formulées en direction:

Des organisations internationales

- . intensification des actions d'accompagnement notamment l'appui à la redynamisation des filières porteuses permettant de mieux utiliser les différents intrants par les producteurs ,
- . poursuite des actions relatives à la réglementation internationale concernant les intrants,

Des Pouvoirs publics:

- . intensification des actions de formations et d'organisations des producteurs pour tendre à plus de responsabilisation et une plus grande professionnalisation,
- . mise à jour des réglementations existantes pour qu'elles favorisent la participation du secteur privé dans l'approvisionnement en intrants agricoles,
- . l'allègement à un niveau raisonnable , voire suppression, des taxes susceptibles de constituer un frein à la promotion, la distribution et la consommation des intrants par les producteurs,

- . simplification des formalités d'importation qui le plus souvent sont lentes et rallongent les délais de livraison,
- . mise en place des mécanismes de promotion du secteur privé, en relation avec les organismes représentatifs des professionnels (chambres de commerce et d'agriculture, syndicats professionnels...),
- . mise en place des mécanismes et procédures indépendants d'homologation et de contrôle de la qualité des produits commercialisés,
- . soutien à l'émergence d'un marché organisé avec la garantie de la sécurité financière et de recouvrement,
- . développement des systèmes de financement plus adaptés aux besoins de producteurs, à travers la mise en place de fonds de roulement de produits remboursables sur la base de la caution solidaire qui est déjà pratiquée dans les communautés rurales ,
- . mise en place de mécanismes appropriés limitant la spéculation et permettant l'accessibilité des intrants aux producteurs à coûts abordables,
- . limitation de l'utilisation des dons et des subventions à la seule création de fonds de roulement et prioritairement pour la promotion des zones et des couches sociales défavorisées;

Des organisations de producteurs

- . maintien des pratiques favorisant la centralisation des besoins pour traiter des volumes importants de produits à commander afin de renforcer la capacité de négociation avec les fournisseurs et d'obtenir les meilleurs prix,
- . promotion rapide des associations de producteurs et des organisations professionnelles vers des formes fédératives impliquant le plus grand nombre de paysans, à l'échelle nationale, voire supranationale,
- . mise en place des centrales d'achat autonomes gérées par les privés, ou

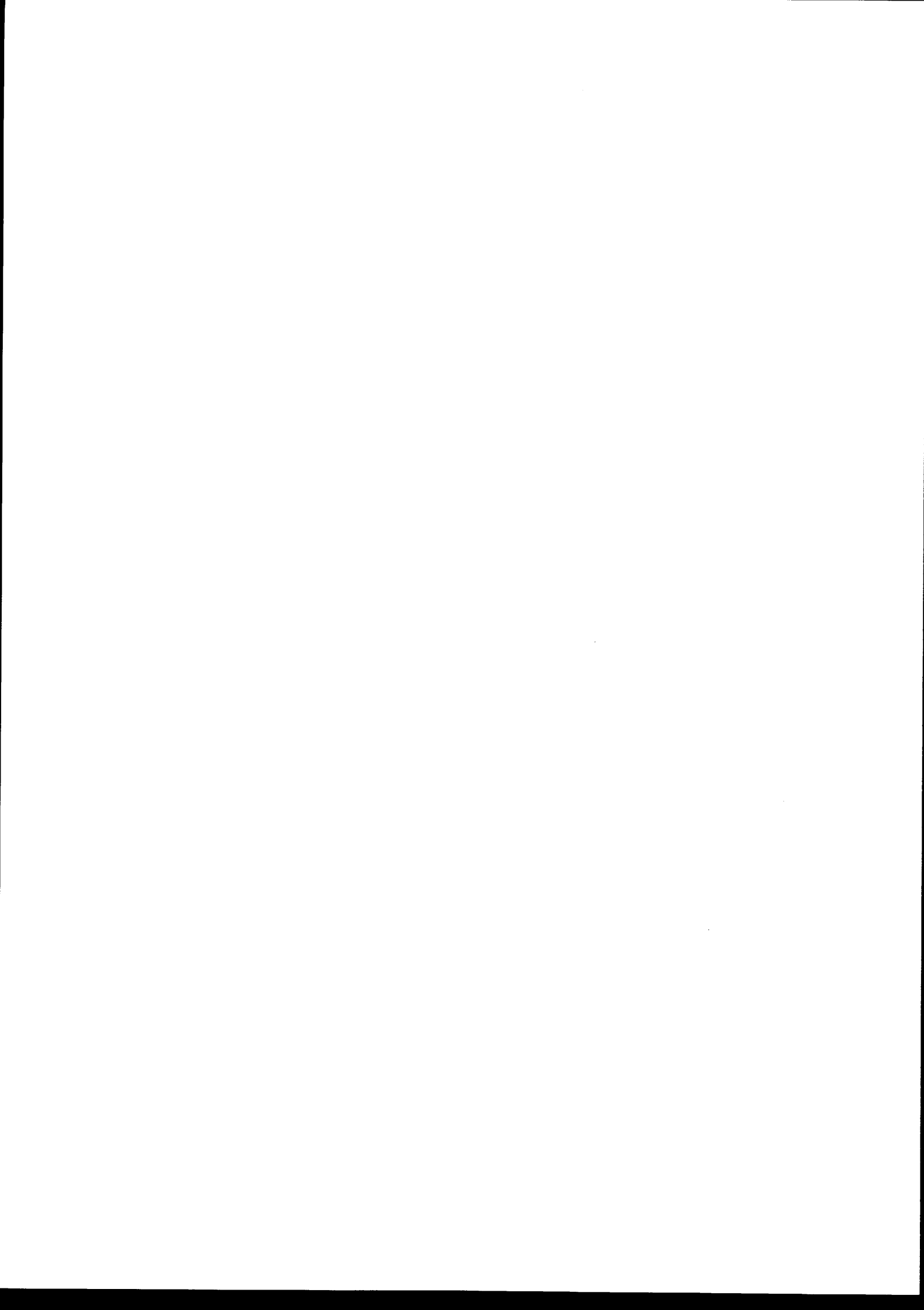
par les organisations paysannes, tout en privilégiant la concurrence sur le marché,

- . formation des jeunes scolaires ou néo-alphabètes issus du milieu rural comme auxiliaires d'élevage partout où l'encadrement est insuffisant,
- . renforcement de l'implication plus grande des organisations paysannes dans la gestion de la formation de leurs membres,
- . amélioration de la capacité de gestion et de négociation des organisations de producteurs et mise en place des mécanismes de contrôle et d'audit externe;

Des firmes

- . responsabilisation et exécution par les fournisseurs privés d'une fonction de conseil et de formation relative aux techniques et à la bonne utilisation des intrants, pour éviter de voir se développer des interventions de marchands privés non qualifiés dans les domaines techniques,
- . développement des systèmes de distribution décentralisés jusqu'au niveau village, à travers des programmes appropriés.

Bamako, le 27 juin 1997



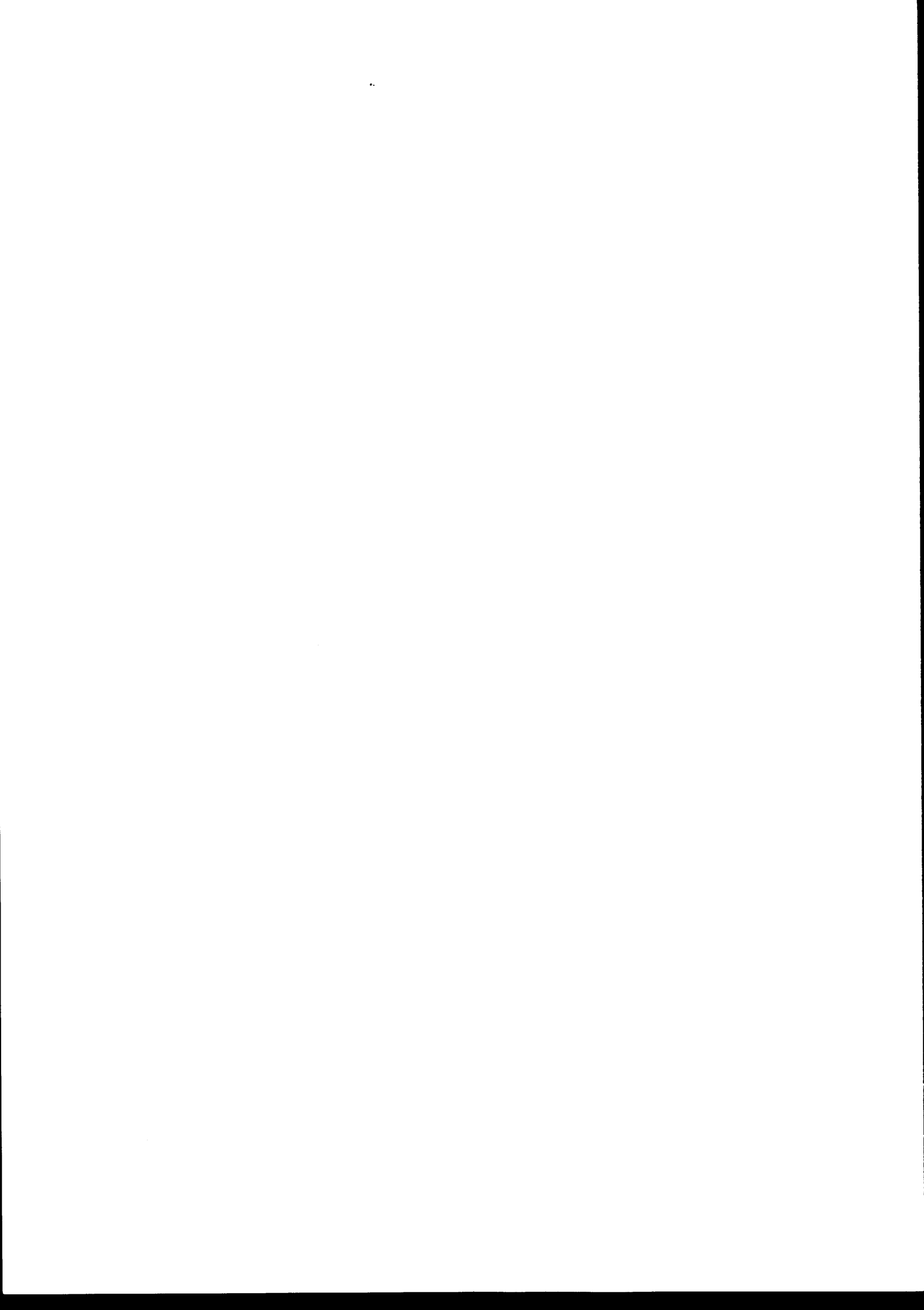
Atelier sur l'approvisionnement en

Intrants des Producteurs en

Afrique de l'Ouest

Bamako (Mali) du 24 au 27 juin 1997

SYNTHESE



Préambule

Du 24 au 27 juin 1997 s'est tenu dans la salle "Kumablon" du Grand Hôtel de Bamako (Mali), l'Atelier sur l'approvisionnement des producteurs en intrants. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été présidées par le Secrétaire général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, le Dr. Mamadou Goïta.

L'Atelier a rassemblé une centaine de personnes venant des Associations de producteurs (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Togo), des professionnels des intrants (Bénin, Côte d'Ivoire, France, Sénégal, Togo), des pharmaciens vétérinaires (Burkina Faso, Mali, Togo), des Organisations Internationales (Banque Mondiale, CORAF¹, FAO², OIE³, PNUD⁴) et des représentants de centres de recherche (AUPELF-UREF⁵, CIRAD⁶, INRA⁷) et de l'enseignement supérieur (ESCP⁸, Universités d'Aix et de Panthéon-Assas(Paris II)).

L'Atelier a été organisé par l'Institut d'Economie Rurale du Mali (IER) qui s'est assuré de la participation de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT), de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), du Projet de Développement de l'Elevage pour le Sahel Occidental (PRODESO) et du Département Systèmes Agro-alimentaires et Ruraux (SAR) du CIRAD sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement représenté par le Cabinet du Ministre et la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR).

L'Atelier a délimité les intrants à partir des engrais, des semences, du matériel agricole, des pesticides et des produits vétérinaires.

Une cinquantaine de communications, regroupées en cinq thèmes, ont fait l'objet des débats, à savoir :

- la demande en intrants et le comportement des producteurs,
- l'offre en intrants,
- l'organisation de l'approvisionnement,
- la politique pour un environnement favorable,
- les systèmes pilotes d'approvisionnement.

Thème 1 - La demande : le comportement des producteurs

Président : Monsieur ZEVOUNOU Guy, Société ECA du Bénin

**Rapporteurs : Monsieur OUATTARA Bassory, Ministère de l'Agriculture du Burkina
Monsieur DERLON Jean-Pierre, Service Gestion des terroirs CMDT**

Exposé introductif et animation : Professeur ALBAGLI Claude, Economiste, Université de Panthéon-Assas, Paris II, Secrétaire Général du Centre d'Etudes du Développement International et des Mouvements Economiques et Sociaux (CEDIMES), Paris.

La problématique et le contexte

La consommation d'intrants agricoles est restée la plus faible du Monde en Afrique subsaharienne. Malgré une poussée démographique soutenue (3% de croissance annuelle) et des besoins alimentaires grandissants, les systèmes de production agricoles restent résolument extensifs et grands consommateurs d'espace. Ces pratiques entraînent la dégradation des terres les plus aptes à l'agriculture et l'utilisation progressive des terres marginales.

Parallèlement les mutations dues au rajeunissement de la pyramide des âges et à l'exode rural vers les villes ont accru les charges vivrières des actifs agricoles. En 1950, on comptait un producteur agricole pour deux habitants, en 1980 c'était un pour trois, et aujourd'hui un pour quatre.

Rareté relative des sols et charges vivrières accrues n'offrent pas d'alternative, il faut passer à des techniques de production intensive pour augmenter les rendements, la productivité.

Les attitudes du paysannat pour la demande d'engrais, de pesticides, de fongicides, de produits vétérinaires et d'équipements agricoles ne répondent pas encore à ces exigences macroéconomiques. Les stratégies actuelles des producteurs sont soumises à une pression qui vise à "optimiser la production", mais ce faisant répondent davantage à "une réduction des risques", qui pourraient mettre en danger la survie du groupe familial. Cela entraîne la mise à l'écart de certaines innovations.

L'attente actuelle veut que le producteur entre dans une logique d'entreprise qui appelle une stratégie de "maximisation des profits". Cet ajustement du comportement à cette nouvelle logique n'est pas accompli, les politiques de sensibilisation et de formation restent très largement inachevées, et les intérêts trop faiblement stimulés.

Mais le jeu s'est compliqué ces dernières années avec l'intervention de trois éléments majeurs qui bouleversent les structures sociales et les systèmes de production, à savoir la privatisation, la mondialisation et la démocratisation. Cela s'est manifesté de la façon suivante :

1. Le désengagement de l'État s'opère tant dans les circuits de distribution des intrants que dans ceux de la collecte des productions, mais aussi dans l'encadrement agricole pour les cultures intensives. De nouvelles structures de substitution sont incomplètement mises en place;
2. La dévaluation du Franc C.F.A. en 94 a entraîné d'un seul coup le bouleversement de l'échelle des prix relatifs des intrants et des produits, et modifiés les comportements. La consommation d'intrants a été affectée et a introduit des biais d'utilisation.
3. L'affirmation du pouvoir de la Société civile débouche aussi sur la constitution d'associations de producteurs pour négocier leurs intérêts, cependant les fonctions syndicales, professionnelles, coopératives et politiques sont mal identifiées.

Ainsi le monde paysan même opérant à l'écart des grandes mutations se trouve soumis aux effets d'un environnement modifié par les processus de globalisation.

Des situations contrastées

Dans les zones cotonnières, les opérations de développement ont toujours assuré l'approvisionnement en intrants des producteurs. Les mécanismes sont rodés depuis une quarantaine d'années. L'importance des volumes de produits commandés renforce la capacité de négociation avec les fournisseurs et permet d'obtenir les prix les meilleurs. La commercialisation du coton constitue la garantie pour le recouvrement du crédit agricole. Les paysans sont de plus en plus associés aux mécanismes de

décision de la filière intrants concernant notamment les appels d'offre et la fixation des prix de cession (contrat plan État-CMDT-Producteurs au Mali). Cependant la plupart des intrants sont utilisés par les hommes (80%, et seulement 5% par les femmes et 14% par les jeunes), les doses sont de moins en moins respectées, et une partie des engrais coton est utilisée sur les céréales. La vente des engrais est pratiquée par les petits cultivateurs pour faire face à des besoins immédiats de trésorerie, au profit des commerçants ou des exploitants les plus riches. Néanmoins au cours des dix dernières années la marge brute dégagée par l'activité cotonnière a nettement progressé en relation avec une augmentation des montants investis en intrants (au Bénin entre 1986 et 1996, la marge brute est passée de 11 à 40 milliards de Franc C.F.A., pour des dépenses en intrants passant dans le même temps de 3 à 18 milliards de Franc C.F.A., et au Cameroun de 18 à 35 milliards de Franc C.F.A., pour des achats passant de 2,5 milliards à 8 milliards). Le coefficient de risque étant en moyenne de 30% (coûts des intrants sur la valeur de la production), le produit brut cotonnier pour les neuf pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du centre est d'environ 300 milliards de Franc C.F.A. pour 1996, pour un investissement en intrants de 100 milliards de Franc C.F.A..

Pour les autres cultures de rente, Cacao et Café, les observations ont montré que la valorisation des intrants est étroitement liée à la réalisation des conditions optimales d'application (conditions édaphiques, proximité du marché, conditions de développement des plantes).

Pour les cultures céréalières et le maraîchage, les possibilités d'approvisionnement en intrants sont de plus en plus limitées. Les banques n'ont pas confiance et posent le problème de garantie. Les paysans sont obligés d'acheter les intrants au comptant. Les engrais et les produits pesticides ne répondent pas toujours aux spécificités des cultures.

L'implication actuelle des organisations de producteurs (OP) dans l'approvisionnement en intrants

L'après-dévaluation, dans le plus mauvais des cas, s'est traduit par une régression du niveau de vie des populations liée à la baisse de la production, une dégradation du potentiel productif par des pratiques d'exploitation minières et extensives (cas de l'arachide au Sénégal). Pour permettre la poursuite des activités de production agricoles, les paysans des zones sahéliennes ont mis en place des

organisations professionnelles. Leur principal objectif est de favoriser les mécanismes d'approvisionnement. Des paysans se sont spécialisés dans la production de semences. Les Organisations Paysannes se trouvent confrontées à l'absence de financement, aux difficultés de stockage, au manque de moyens de transport, et à des fiscalités pénalisantes. Elles réclament des appuis pour se former à la gestion, pour être informées sur le marché des intrants, pour financer les infrastructures et des lignes de crédit permettant l'achat des intrants aux fournisseurs. Elles ont constaté que la récupération des créances est difficile quand la récolte est mauvaise, que la caution solidaire est mal comprise et occasionne des conflits en cas de fraude et de malversations.

Les Organisations Paysannes souhaitent davantage de transparence autour des prix quand elles sont partenaires des opérations de développement. Elles ont conscience du rôle ambigu des intermédiaires qui appliquent des marges excessives sur les produits, cependant le Président du SYCOV¹ (le représentant des paysans cotonniers du Mali) reconnaît la légitimité de leur rémunération. Elles souhaitent la réalisation d'une étude sur les possibilités de privatisation de certaines fonctions d'approvisionnement et l'intervention de l'État pour la bonification des taux d'intérêt pratiqués.

L'émiettement actuel du mouvement associatif paysan constitue une contrainte pour l'organisation de l'approvisionnement et pour obtenir les meilleurs prix. Il est indispensable de regrouper les commandes, de réduire les types d'intrants, d'utiliser les produits les plus communs pour faire jouer les économies d'échelle. Les associations de producteurs doivent évoluer rapidement vers des formes fédératives s'appliquant au plus grand nombre de paysans.

Les contraintes et les possibilités pour améliorer l'utilisation des intrants

La dévaluation du Franc C.F.A. survenue en 1994, combinée à la bonne tenue des cours de la fibre sur le marché mondial, a relancé les filières cotonnières ouest africaines, mais elle a créé aussi des conditions plus favorables pour la riziculture pluviale et de bas fonds (cas du Mali). La compétitivité du paddy est rétablie et il est envisageable de relancer l'intensification de cette culture dans un contexte où le riz

¹ SYCOV: Syndicat coton et vivriers

prend une place de plus en plus importante dans les habitudes alimentaires locales. En riziculture irriguée (cas du Sénégal), la dévaluation n'a pas eu le même effet d'entraînement sur les systèmes de production.

Cependant l'approvisionnement en intrants des pays d'Afrique reste pénalisé par l'insuffisance des infrastructures portuaires et des voies de communications pour acheminer les produits. Les ports africains ne sont pas suffisamment équipés pour accueillir les gros bateaux. Les docks peuvent recevoir des cargos de 12 à 15 000 t. L'accès des bateaux de plus grand tonnage permettrait des économies importantes sur le transport.

La préparation des intrants (mélange, conditionnement) doit se faire en Afrique, pour réduire les coûts et mettre à profit toutes les ressources locales (phosphate naturel du Sénégal, du Togo et du Mali). La production de la matière organique reste difficile dans les conditions sahéliennes (absence de pâturage, concurrence entre litière et aliment grossier pour l'utilisation des résidus de récolte), néanmoins elle doit être encouragée et appliquée en complément de la fumure minérale pour fertiliser les cultures. Son action sur la structure du sol, et la gestion de l'eau au niveau de la parcelle n'est plus à démontrer. L'acquisition des charrettes favorise considérablement le transport de la paille et du fumier et il est souhaitable de poursuivre des programmes de prêts concernant le matériel de transport.

L'utilisation des intrants spécialisés par culture ne constitue pas toujours un facteur limitant à leur diffusion. Au contraire leurs propriétés spécifiques et bien adaptées permet une meilleure réponse des plantes, et l'obtention de bons résultats qui encouragent leur utilisation par les paysans.

En conclusion

Le comportement des paysans vis à vis des intrants est directement influencé par la transformation des méthodes culturales en faveur de l'intensification et par les mutations de l'environnement économique, financier, et légal de toutes ces années. Suite à la réunion de synthèse des Organisations Paysannes (voir Annexe 1), l'ensemble des problèmes liés à la demande se sont focalisés sur trois considérations: le coût des intrants, le rôle des acteurs, l'ouverture des frontières.

1- Les coûts

- L'organisation nouvelle du marché doit viser à trouver les structures les plus performantes, c'est à dire capables de mettre à disposition des intrants à moindres coûts. Le retrait des organisations parapubliques n'a pas permis pour autant la mise en place spontanée d'une offre au niveau des besoins.
- L'utilisation optimale des intrants par les producteurs reste aussi un aspect de la réduction des dépenses, par la bonne méthode d'épandage, par la meilleure combinaison possible des doses, du calendrier et des répercussions sur les cycles et les productions ultérieures.
- Des charges fiscales excessives ont été encore déplorées sur les intrants et de ce point de vue, on y voit encore trop d'État!
- L'amélioration du conditionnement des intrants place le débat tout au long de la chaîne depuis la fourniture au port par bateau jusqu'au transporteur local.

2- Les acteurs

- Pour les producteurs, leur intérêt pour les nouvelles techniques ne pourra se manifester plus largement qu'avec l'affirmation d'un avantage économique décisif.
- Les organisations paysannes se sont multipliées, elles doivent se renforcer. Souvent morcelées il leur faut se regrouper pour défendre efficacement leurs représentants.
- L'État, son désengagement l'a conduit jusqu'à l'abandon de certaines fonctions pour lesquelles il reste sans doute le mieux placé: l'encadrement et la formation, par exemple.
- Les intermédiaires privés (commerçants et transporteurs) cherchent à occuper la place laissée vacante sans encore fournir suffisamment, ni régulièrement le marché.
- Les intermédiaires financiers doivent trouver avec les autres opérateurs des relations de mise en confiance pour faciliter crédits et avances, notamment à propos des engrais. Les organisations de producteurs et les solidarités sociales semblent être des relais appropriés dans ce domaine.

3- L'ouverture des frontières

- Les variations du prix international jouaient déjà sur l'Afrique exportatrice de matières premières, mais l'État par le biais des caisses de stabilisation faisait écran et protégeait le paysan de la baisse inopinée des cours, à défaut de répercuter correctement les hausses. Aujourd'hui la libéralisation évince subventions sur les intrants et expose le producteur aux aléas des cours et aux différences spatiales des coûts.

- Le coton constitue un produit d'exportation majeur pour l'Afrique de l'Ouest et pour ses paysans. Mais cette culture reste compétitive sur le marché international tant que les exigences de rémunération du travail des cultivateurs africains seront modestes!

- La mutation des goûts a créé une grande dépendance de l'Afrique de l'Ouest vis à vis des importations de riz. Mais la dévaluation de Janvier 1994 du Franc C.F.A. a rendu le riz local concurrentiel et devient susceptible de modifier les arbitrages cultures de rente-cultures vivrières. L'avantage doit être saisi avec les techniques les plus performantes avant qu'il ne s'érode.

- Les prix de négociation des engrais sont soumis à la taille effective des marchés qui rend les intrants plus chers en Afrique, qu'en Asie et donne souvent l'avantage aux engrais importés sur ceux produits localement. Mais le débarquement de ses intrants reste handicapé par les capacités portuaires qui limitent l'accès à de gros navires et ne permettent pas de négocier de plus importantes quantités.

La demande des producteurs en intrants est encore dominée par les opérations très structurées relevant des anciennes organisations. Quatre vingt pour cent des engrais consommés dans la sous Région relèvent des opérations cotonnières et des grandes opérations de développement agricole et pastoral. Une profonde transformation de la demande devrait donc intervenir.

Recommandations

Concernant le comportement des paysans par rapport aux intrants.

Considérant que le prix élevé des intrants est le facteur principal qui limite leur utilisation par les paysans des pays au sud du Sahara, l'Atelier recommande :

- . de maintenir des pratiques favorisant la centralisation des besoins pour traiter des volumes importants de produits à commander afin de renforcer la capacité de négociation avec les fournisseurs et d'obtenir les prix les meilleurs,
- . de faire évoluer rapidement les associations de producteurs et les organisations professionnelles vers des formes fédératives s'appliquant au plus grand nombre de paysans, à l'échelle nationale, voire internationale,
- . de créer une association sous-régionale sur l'approvisionnement des organisations de producteurs en intrants;

Concernant la politique de l'État par rapport aux intrants.

Considérant l'enclavement de certaines zones et le mauvais état des infrastructures routières et portuaires, freinant l'acheminement des intrants auprès des paysans utilisateurs, l'Atelier recommande :

- . de faciliter les formalités d'importation qui, le plus souvent, sont lentes et augmentent les délais de livraison,
- . de supprimer toutes les taxes qui s'appliquent aux intrants,
- . de poursuivre des tâches de formation auprès du monde agricole pour élever son niveau technique et sa production.

Concernant les firmes.

Considérant la nécessité de faire évoluer les systèmes de production agro-pastorale vers des formes plus intensives, valorisant pleinement les intrants investis par les paysans,

Considérant la redéfinition du rôle de l'État dans ses missions de service public telle que la vulgarisation agricole, et la formation professionnelle des paysans, l'Atelier recommande :

. de recourir aux fournisseurs privés par une responsabilisation pour qu'ils assurent une fonction de conseils techniques pour une bonne application des intrants afin d'éviter de voir se développer des interventions de marchands privés incompetents dans les domaines techniques.

Thème 2 - L'offre en intrants

Président : Docteur NIANG Abdoulaye, Directeur de l'Elevage du Sénégal

**Rapporteurs : Monsieur TANOY Yao, Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire
Monsieur BA Boubacar, Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
du Mali**

Exposé introductif et animation : M. BERLAN Jean-Pierre, Faculté des Sciences Economiques d'Aix en Provence - Directeur de Recherches INRA - Laboratoire d'Economie Rurale, Montpellier.

Le concept "intrants"

L'intrant est le résultat d'un processus social qui fait qu'un élément intervenant dans une production est désormais régi par le marché. Ainsi la reproduction du "fait variétal" qui jadis relevait uniquement du paysan qui produisait sa semence de manière autonome, est désormais appropriée par des sociétés qui mettent sur le marché le facteur génétique (fourniture d'hybrides et de semences sélectionnées).

La mutation des agricultures occidentales au lendemain de la seconde guerre mondiale a été rendue possible par son intégration au complexe agro-industriel, mettant à sa disposition les intrants nécessaires à son intensification, l'ensemble étant dominé par l'influence des marchés : investissements productifs, transformation, valorisation.

Les avancées technologiques en agriculture ont été dictées par des innovations nées des impératifs militaires : les engrais azotés sont le résultat de la reconversion

civile des usines d'explosifs, les pesticides sont des dérivés des gaz de combat, le tracteur est l'application civile des véhicules militaires.

L'apport de la recherche agronomique a été d'adapter les plantes et les animaux aux grandes innovations techniques du 20ème siècle. À ce sujet la sélection génétique a joué le rôle de facteur de cohérence technique et économique pour passer d'un système de production paysanne autarcique à un système agro-industriel.

L'offre en intrants en Afrique subsaharienne

. L'Afrique de l'Ouest possède d'importants gisements de phosphates naturels. Leur exploitation n'est pas toujours possible compte tenu de l'éloignement des sites, et des difficultés d'extraction. Ainsi, le plus grand gisement de Tahoua au Niger, représentant une réserve de 200 millions de tonnes, avec une teneur de 23% de P^2O^5 n'est pas exploité. Les principaux gisements qui sont mis en valeur sont ceux du Sénégal : Taiba (réserve 100 millions de tonnes, et une production annuelle de 1,5 millions de tonnes), Thiès (réserve 100 millions de tonnes, et une production annuelle de 0,5 million de tonnes), et celui de Mekrou au Bénin (réserve 130 millions de tonnes, et une production annuelle de 2 millions de tonnes). Le Bénin et le Sénégal sont deux pays côtiers, leur façade maritime favorise la mise en valeur des gisements.

Au Mali, les réserves du Tilemsi sont estimées à 20 millions de tonnes dont 5 sont exploitables à ciel ouvert. La rébellion touareg dans le nord du pays, a entraîné la fermeture de l'usine de la Société d'Exploitation des Phosphates de Tilemsi (SEPT). Elle a repris son activité à la moitié de sa capacité : 18 565 tonnes produites pour un potentiel annuel de 36 000 tonnes. Le Phosphate Naturel de Tilemsi (PNT) a une teneur en P^2O^5 de 15 à 32% . Il possède des taux de solubilité du P^2O^5 parmi les plus élevés de la sous région : 47,3% dans l'acide formique, 29,7% dans l'acide citrique; et 10,4% dans le citrate neutre. L'utilisation du Phosphate Naturel de Tilemsi se justifie sur les sols acides et sur les nouvelles défriches. Par contre les terres de glacié cultivées de longue date en coton, qui reçoivent de l'engrais complexe (NPK) ne souffrent pas de carence phosphatée et l'utilisation du Phosphate Naturel de Tilemsi n'a aucun effet. La solubilisation du phosphate est meilleure dans les zones bien arrosées et en culture irriguée.

Plusieurs firmes ont installé des usines de fabrication d'intrants en Afrique de l'Ouest. C'est le cas d'Hydrochem au Bénin et en Côte d'Ivoire et de Senchim du groupe Industrie Chimique du Sénégal (ICS) au Sénégal.

Hydrochem a augmenté ses fournitures d'engrais de 60 000 à 291 000 tonnes aux pays de la sous région de 1989 à 1996. Elles concernent la Côte d'Ivoire et le Mali, le Burkina Faso à partir de son usine ivoirienne et le Cameroun à partir de sa plate-forme de distribution installée récemment. La fabrication des engrais privilégie actuellement le Bulk blending, moins coûteux que les procédés chimiques de granulation. Cette technique permet de préparer des engrais spécifiques à des prix raisonnables.

Senchim est spécialisé dans la production des phosphates, et regroupe plusieurs unités :

- la SEFICS qui assure le transport ferroviaire du phosphate à partir du site de M'Boa,

- Promophos qui traite les Schlamms (poudre de phosphate) à l'acide phosphorique,

- la CSPT qui fournit le phosphate,

- les sites de stockage du port de Dakar qui permettent d'évacuer 470 000 tonnes d'acide phosphorique par tankers.

La société exporte de l'acide phosphorique vers l'Inde, l'Europe et l'Amérique centrale. Senchim a repris l'usine de formulation des produits phytosanitaires de la SSEPC². Elle comprend deux ateliers de conditionnement de poudre (600 tonnes annuelles), et deux cuves de 4000 litres pour préparer les insecticides associées à trois chaînes de conditionnement. Elle a déjà fourni 4 millions de litres de produits insecticides essentiellement aux sociétés cotonnières et au programme de lutte anti-acridienne. 60% de la production est traitée sur appel d'offre.

. En matière de productions de vaccins vétérinaires, le Laboratoire Central Vétérinaire du Mali continue d'approvisionner plusieurs pays de la sous région. La production annuelle est de l'ordre de 12 millions de vaccins. Des problèmes de qualité

² SSEPC: Société Sénégalaise d'Engrais et de Produits Chimiques

sont signalés liés au conditionnement des produits (flacons non hermétiques). Les conditions de production ne sont pas satisfaisantes, le laboratoire manque de personnel qualifié et les installations sont vétustes.

En conclusion

Les possibilités locales de produire des intrants au sud du Sahara existent et des améliorations notables ont été obtenues concernant les unités de production. Toutefois les infrastructures restent insuffisantes. Les systèmes de taxation aux frontières et les frais d'approche restent beaucoup trop lourds et inadaptés pour permettre une bonne valorisation du potentiel .

L'offre en intrants est donc sous la dépendance des industries de transformation et obéit à leur stratégie de production et de commercialisation. Pour qu'elle soit assurée dans des conditions qui soient profitables aux producteurs, les firmes doivent développer des biens qui leur permettent de maîtriser:

- les caractéristiques biologiques des plantes et des animaux,
- les besoins et les objectifs de production des paysans,
- l'organisation à mettre en place pour la distribution des intrants.

Recommandations:

L'Atelier recommande :

- . d'assurer l'information des producteurs sur les innovations,
- . d'assurer l'information des producteurs sur les prix et les ventes mondiaux des intrants à travers un observatoire (ou une bourse),
- . d'assurer la mise en place et la mise à jour d'un catalogue de producteurs et de distributeurs grossistes, demi-grossistes et de détaillants, privés et associatifs, africains, européens, asiatiques et américains.

Thème 3 - L'organisation de l'approvisionnement.

Président :Monsieur DEMBELE Yacouba, Ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire

Rapporteurs :Monsieur DIOP Abdou, Ministère de l'Agriculture du Sénégal
Monsieur KEITA Mahamet, Secrétaire Général de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

Exposé introductif et animation : Professeur PONSON Bruno, Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Département Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Coordonnateur du Réseau Entrepreneuriat de l'AUPELF-UREF, Paris.

Les caractéristiques de l'entrepreneuriat

Le désengagement de l'État et la libéralisation des marchés obligent à une restructuration des circuits d'approvisionnement et à l'émergence des intermédiaires. Tous les partenaires qui vont s'impliquer dans ces circuits doivent faire preuve d'un esprit d'entreprise, c'est à dire une attitude tournée vers l'innovation. Cela suppose une bonne complémentarité entre une gestion opérationnelle qui garantit le quotidien et assure la régularité du service et une gestion stratégique qui envisage le développement de l'activité et sa consolidation sur le long terme.

Il existe partout des entrepreneurs en Afrique, mais tout individu ne semble pas doué des mêmes qualités d'entrepreneur. Le contexte social, économique et institutionnel influence fortement les comportements dans ce domaine : nécessité, famille, culture, institutions, rôle de l'État. Le marché peut susciter les initiatives. Cette évolution est souhaitable dans le domaine des intrants pour élargir le choix, favoriser la concurrence et la baisse des prix, améliorer le service. "L'esprit d'entreprise" est l'aptitude à générer des innovations et avoir la volonté de les voir aboutir.

Le marché est un moyen de développer sans effort l'économie car il est le point de rencontre des offres et des demandes qui permet le choix s'il y a plusieurs offreurs (ou demandeurs). Il est plus ou moins diffus et l'information sur les transactions en

quantité comme en qualité gagne à être la meilleure possible. Le marché stimule l'efficacité et la compétitivité, donc conduit à une baisse des prix en moyenne. Il permet une amélioration des services (écoute client, service après-vente,...), ce qui est rarement le cas en situation de monopole.

Les intervenants, c'est à dire offreurs, demandeurs, intermédiaires, doivent être efficaces. Ainsi des associations de producteurs (demandeurs) ont plus de poids sur les intermédiaires, quand ils existent, et les offreurs qu'un individu seul. La structure antérieure de marché organisé par l'Etat n'a pas favorisé l'existence d'intermédiaires: il faut recréer et former des intermédiaires efficaces, capables de rendre de vrais services.

La culture de marché doit être renforcée car la rationalité (limitée sans doute, mais réelle) des agents existe. Les relations sont à rendre plus transparentes pour retrouver une confiance vis à vis des intervenants privés, et des prêteurs.

L'information des intervenants se doit d'être de qualité et largement diffusée surtout si les marchés sont diffus (péréquation,...).

La concurrence doit être saine et la taille des intervenants suffisante. La suppression progressive des subventions et des dons est nécessaire.

Dans ce processus le rôle de l'État est nécessaire, il conserve une fonction indispensable de pilotage et de maintien des équilibres.

La distribution des engrais et des pesticides

1°. La filière coton continue d'approvisionner en engrais, semences, insecticides et herbicides l'ensemble des producteurs de coton. Les prix des intrants sont panterritoriaux pour chaque pays et la production de coton est ainsi maintenue même dans des zones où son intérêt économique est relativement marginal. Le système actuel de commande pose problème. Les agriculteurs doivent déposer leurs commandes au cours de la campagne précédant l'utilisation des intrants pour que ceux-ci soient acheminés vers les magasins régionaux par les camions descendant la fibre de coton vers les ports. Ils ignorent alors le prix des intrants. Les compagnies cotonnières font l'avance de trésorerie pour les achats d'intrants sur les marchés

internationaux (100 milliards de FCFA ou 182 millions de \$US pour toute l'Afrique de l'Ouest en 1996/97). Grâce à la répercussion au producteur de la modification du prix de la fibre créée par la dévaluation et à la mise en oeuvre d'insecticides et d'herbicides plus performants et moins coûteux, la filière a pu absorber l'impact de la dévaluation. L'augmentation du prix international de la fibre a permis une expansion des surfaces cultivées de 54% entre la dévaluation et 1996/97. Cependant un nombre de questions reste sans réponse.

Le prix des intrants, et en particulier le prix des engrais, reste très élevé (en 1995/96, 345 \$/tonne au Bénin et 400 \$/tonne au Cameroun contre 180 \$/tonne FOB pour les formules concernées).

La privatisation de la filière cotonnière risque de casser l'efficacité de la filière pour l'achat d'intrants sur les marchés internationaux et la capacité de cette filière de générer et de diffuser les innovations.

Les agriculteurs ont un crédit intrants par les groupements avant la campagne mais n'ont pas de crédit individualisé pour des problèmes non liés au coton. Ils utilisent ainsi l'engrais coton comme monnaie d'échange ce qui alourdit les frais de la filière.

2°. En dehors des zones cotonnières et partout pour les cultures autres que le coton, l'approvisionnement en intrants est dans un marasme considérable. Les prix des céréales, hors celles produites sur les grands périmètres irrigués, n'ont pas augmenté malgré la dévaluation. Du fait du désengagement de l'Etat, des firmes privées ont pris en charge la commercialisation de petits volumes d'intrants cédés avec des marges considérables et donc des prix de vente très élevés. Les premières expériences de privatisation des circuits d'approvisionnement ne sont pas vraiment convaincantes car les nouveaux opérateurs, cherchant à réaliser des profits immédiats et élevés, n'encouragent pas les paysans, qui n'ont pas les moyens de payer les services, à intensifier leurs productions.

Les producteurs cherchent à s'organiser pour leur approvisionnement, preuve d'une demande croissante pour les intrants. Cependant, le poids des crédits agricoles non payés de nombreux Etats rend très difficile l'accès au crédit bancaire et au crédit des sociétés commerciales (Sur 1,4 milliards de crédit en 1995, la Senchim au Sénégal

n'a récupéré que 200 millions). Au Bénin, les coopérateurs payent une contribution à la coopérative, ce qui a permis de réaliser peu à peu un fonds de roulement. La Coopérative achète au comptant et les membres payent au comptant leurs intrants. Les agriculteurs ont obtenu au Sénégal (CNCR= Concertation Nationale des Comités de Ruraux) une détaxation des intrants et matériels et la création d'un fond de garantie contre les calamités en échange d'un remboursement partiel des dettes non apurées (le solde sera réglé par un moratoire).

En conclusion, l'inorganisation des ruraux est patente, et les groupements actuels sont très dispersés et minoritaires, ce qui contraste par rapport aux enjeux. Le désengagement des Etats n'a pas été programmé avec une progression synchrone des organisations paysannes. Pour la plupart des pays de l'Ouest Africain, le vide organisationnel créé il y a plus de 10 ans n'a toujours pas été comblé.

La privatisation des circuits d'approvisionnement des produits vétérinaires

Dans la plupart des pays de la sous région les États se sont désengagés des circuits d'approvisionnement des produits vétérinaires. Les politiques n'ont pas toujours été suffisamment raisonnées, ni clairement définies et dans la pratique, des problèmes sont survenus dans la réalisation de cette privatisation.

Le cadre législatif doit préciser les conditions d'installation et de fonctionnement des grossistes, et des détaillants. En règle générale, tous les circuits impliqués dans l'importation et la distribution des produits vétérinaires doivent pouvoir bénéficier des conseils d'un pharmacien ou d'un agent vétérinaire. Cependant, il est impensable de conserver le monopole de la distribution à ces corps de métier au risque de limiter les possibilités de servir les éleveurs. Trois types de vente peuvent être pratiqués :

- la vente sans prestation qui peut se faire par les détaillants, les éleveurs ou les associations d'éleveurs concernant tous les produits d'usage courant,
- la vente sur prescription qui suppose l'intervention d'un professionnel,
- enfin, le produit utilisé uniquement par le vétérinaire et qui nécessite son intervention et le paiement d'un acte vétérinaire.

Actuellement un grand nombre d'éleveurs ne sont pas capables de payer leur vétérinaire, et le service public est obligé de poursuivre des interventions. Dans le passé, les éleveurs n'ont pas été habitués à payer les actes vétérinaires. L'équilibre économique d'une installation d'un vétérinaire privé dans une zone d'élevage passe le plus souvent par la vente des médicaments. Ce processus de privatisation va être progressif. Cependant quand un privé s'installe, le service étatique doit cesser simultanément son activité.

Au Mali, les premiers pharmaciens vétérinaires privés se sont installés à partir de fonds propres. Ils détiennent les officines qui sont habilitées à importer les médicaments (elles sont au nombre de 7). Il existe par ailleurs 24 officines qui n'importent pas, elles ont été financées par les banques (BOA³, BNDA⁴). Les officines peuvent gérer plusieurs dépôts. Les relations entre officines et dépôts sont floues, la politique des prix n'est pas définie.

Au Burkina Faso, l'État s'est débarrassé de cette activité, le service national vétérinaire (ONAVET⁵) a été liquidé, mais il continue de fonctionner de manière informelle. Il concurrence de manière déloyale les privés qui essaient de s'installer. Beaucoup de personnes non habilitées se sont lancées dans les ventes de produits vétérinaires. Ils sont mal utilisés ce qui entraîne des phénomènes de résistance sur certaines maladies (Trypanosomiase).

Au Sénégal des groupements d'éleveurs (Agroprov) qui s'étaient spécialisés dans la vente de médicaments vétérinaires et de graines de coton comme aliment du bétail, se sont vus frappés d'interdiction d'importation et de détention de produits vétérinaires. Ils ont contourné le problème en s'associant avec un vétérinaire qui détient 50% du capital, travaille en relation avec des auxiliaires villageois et reçoit une rémunération proportionnelle au bénéfice des ventes.

Normalement l'État doit conserver un rôle de contrôle des flux d'importation des médicaments et délivrer les autorisations de mise en vente des produits sur le marché national. Il doit procéder à l'agrément des grossistes.

³ BOA : Banque de l'Ouest Afrique

⁴ BNDA : Banque Nationale de Développement Agricole

⁵ ONAVET : Office National Vétérinaire

L'approvisionnement en matériel agricole

Au cours des trente dernières années l'équipement des paysans en culture attelée a progressé de manière soutenue dans tous les pays de la sous région. Deux circuits d'approvisionnement ont fonctionné :

les services de matériel agricole des opérations de développement ,
les productions des artisans ruraux.

Les équipements ont été choisis à partir des résultats de la recherche mais le plus souvent la gamme de matériel est réduite. Les paysans ont été peu consultés sur ce matériel. La fabrication du matériel a été confiée aux entreprises locales spécialisées, ou bien il a été importé, commandé sur appel d'offre selon le principe du moins disant. Initialement exclus de ce processus, les artisans qui ont fait l'objet d'actions spécifiques de formation et d'équipement, ont pris une part importante du marché : 2/3 des charrettes sont fabriquées par les forgerons. Ils reproduisent aussi le matériel de culture attelé industriel, mais pratiquent des prix de vente inférieur (40 à 90% du prix des matériels industriels). L'émergence d'ateliers de forge rurale moderne a permis la mise en place d'un réseau de maintenance du matériel agricole.

En conclusion

Les premières expériences de privatisation des circuits d'approvisionnement ne sont pas vraiment convaincantes. Les nouveaux opérateurs cherchent à réaliser des profits immédiats et les paysans n'ont plus les moyens de payer les services. Dans le Mali sud, la privatisation de la santé animale a entraîné un recul de la couverture sanitaire des troupeaux.

Recommandations

Suite à l'ensemble des communications et des discussions qui ont suivi, l'Atelier recommande :

Concernant les actions de développement:

- . d'intensifier les actions de formation des organisation des producteurs pour tendre à plus de responsabilisation et à une plus grande professionnalisation,
- . de mettre à jour les réglementations existantes pour qu'elles favorisent la participation du secteur privé dans l'approvisionnement en intrants agricoles,
- . de préciser la redéfinition du rôle de l'Etat (voir thème 4),
- . de mettre en place des mécanismes de promotion du secteur privé, en relation avec les organismes représentatifs (chambres de commerce et d'agriculture, syndicats professionnels...),
- . de mettre en place des procédures et des incitations permettant l'application effective des textes revus et adaptés,
- . de mettre en place des mécanismes et procédures indépendants d'homologation et de contrôle de la qualité des produits commercialisés,
- . de soutenir l'émergence d'un marché organisé avec la garantie de la sécurité financière et de recouvrement à travers des réseaux de grossistes, demi-grossistes et détaillants bien structurés,
- . de soutenir la mise en place de formes appropriées de crédit agricole basées, entre autres, sur la caution solidaire qui existe dans les communautés rurales.

Concernant la recherche:

Pour appuyer ces recommandations, des investigations complémentaires sont proposées afin :

- . de mieux connaître et décrire les circuits de commercialisation dans leur diversité par un état des lieux par pays et type de produits (intrants engrais, phyto-sanitaires, matériels agricoles, vétérinaires, chacun segmenté en sous-catégories homogènes),

. de mieux comprendre la logique entrepreneuriale des intermédiaires privés, notamment en matière de formation des prix des intrants, et ceci en relation avec les organisations professionnelles.

Thème 4 - Les politiques pour un environnement économique favorable

Président : Dr. TALL Moussa, Consultant CIRDES Burkina Faso

**Rapporteurs : Monsieur SABI SIDI OUROU, Producteur de coton du Bénin
Monsieur MAKAN Sissoko, chercheur IER Mali**

Exposé introductif et animation : Mr. BINO Témé, Directeur Scientifique de l'Institut d'Economie Rurale du Mali (IER), Agro-Economiste, Bamako.

Le rôle de l'Etat

Dans les thèmes précédents, le rôle de l'Etat demeure indispensable. L'Etat voit sa place et son rôle se transformer. Très souvent, face aux errements de l'Etat-entrepreneur et des entreprises publiques qu'il avait sous sa tutelle, et aux espoirs que semblait apporter un marché libéré des contraintes administratives et des monopoles, il a été facile de conclure à l'effacement de l'Etat. Il apparaît cependant que l'Etat reste nécessaire, non pas pour intervenir directement sur le marché, mais qu'il a un rôle irremplaçable d'encadrement et de concertation. Il doit conserver une fonction indispensable de pilotage et de maintien des équilibres pour:

la définition des priorités en matière de politique agricole, sans que cela demeure un catalogue d'intentions sans énumération des moyens, car les opérateurs économiques ont besoin d'orientations crédibles,

le respect de l'égalité de tous et des engagements pris, notamment par lui-même, ce qui se double de la nécessaire protection des faibles qu'il est seul ou presque en mesure d'assumer (péréquation pour ne pas défavoriser les zones enclavées),

la mise en place de fonctions de conseil et de formation pour les producteurs et les entrepreneurs (opérateurs économiques),

la constitution de règlements et d'homologation par la recherche et le contrôle des normes.

Des politiques et des contraintes

Les présentations assurées par les représentants des Ministères de l'Agriculture du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire ont montré qu'il n'y a toujours pas de politique structurée pour les intrants. Les discours officiels hésitent entre la libéralisation sans mesures d'orientation et le maintien d'un interventionnisme sans analyse précise de ses coûts et bénéfices, avec une différence entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Le constat est le non financement d'infrastructures et l'absence d'incitations au fonctionnement concurrentiel des marchés par des Etats en situation chronique de cessation de paiement. Même en Côte d'Ivoire où les incitations au fonctionnement concurrentiel des marchés sont les plus fonctionnelles, la consommation d'intrants est étroitement limitée aux cultures industrielles et encore très faible sur café et cacao. La disponibilité du crédit est partout un facteur limitant extrêmement important de l'intensification.

Cependant, les Institutions bancaires et les professionnels des intrants ont souligné que l'attitude des agriculteurs est largement responsable de cette situation. Les faibles remboursements des crédits de masse ont ruiné la plupart des caisses de Crédit Agricole en Afrique de l'Ouest.

L'élément le plus déterminant des politiques agricoles présentées est sans doute l'orientation résolue de la plupart des gouvernements pour faciliter l'organisation à la base des agriculteurs autour de projets locaux et concrets (groupements d'éleveurs, groupement d'agriculteurs des périmètres irrigués, associations villageoise des producteurs de coton). Les groupements d'intérêt économique restaurent la confiance des systèmes bancaires parce que la responsabilité du crédit est solidaire (Niger, Tanzanie avec la FAO).

Cependant, les flux monétaires dans la plupart des agricultures restent faibles et l'investissement pour l'intensification hors zone cotonnière est très marginal. De fait,

dans l'agriculture traditionnelle qui vise essentiellement à l'autoconsommation des productions, il y a une totale confusion entre le budget du groupe social qui produit et consomme et le budget de l'exploitation agricole. Les intrants sont acquis avec ce qui reste une fois les besoins de consommation assurés, et le crédit finance, lorsqu'il est disponible, l'essentiel des besoins monétaires de l'exploitation. Il en résulte un coût très élevé de la production. A travers les groupements, grâce à des politiques d'éducation et de professionnalisation de l'agriculture, les gouvernements et les opérateurs du développement devraient favoriser l'émergence de fonds de roulement dans les entreprises agricoles, bien différenciés des budgets familiaux.

L'exposé effectué par l'un des principaux distributeurs d'intrants dans la région (voir annexe II) est le seul à avoir abordé les problèmes de concurrence déloyale occasionnée par les dons et les subventions accordées aux systèmes étatiques de distribution encore existant et des nombreux prélèvements effectués à l'entrée des produits au port de débarquement (taxes, douanes, ...). A cela il faut ajouter les coûts de transport exorbitants et les marges élevées prélevées par les différents grossistes qui cumulent, en même temps, les activités de détaillants.

En conclusion

La diffusion d'un esprit d'entreprise à tous les niveaux de la filière d'approvisionnement en intrants, notamment chez les paysans où on la sent de plus en plus clairement sous la houlette des organisations paysannes, ne peut qu'apporter la réactivité et la performance qui sont nécessaires au progrès économique. Pour cela l'appui des pouvoirs publics, par la compréhension des contraintes des agents, le respect de l'égalité et de la justice, le contrôle, bien plus que les financements, subventions ou dégrèvements, est indispensable. De même l'effort de compréhension réciproque entre tous les intervenants, aidé par les actions de formation, à la fois technique et à la gestion/entrepreneuriat, permettra de passer de la suspicion à la confiance.

Dans tous les cas, les politiques agricoles devraient soutenir l'organisation des ruraux pour leurs approvisionnements en intrants et la commercialisation de leurs produits et établir des conditions transparentes de concurrence entre ces organisations et le secteur privé. Elles doivent aussi prendre en compte tous les éléments qui

augmentent les coûts entre la valeur CAF et le prix de revient afin d'assurer des prix de vente raisonnables et d'éviter les concurrences entre pays voisins.

Entre le tout-état et le retrait total, il existe le "moins d'état" ou le "mieux état".

Recommandations

L'Atelier recommande aux pouvoirs publics:

- . de mettre à jour les réglementations existantes avec des mécanismes et des procédures indépendants d'homologation et de contrôle de la qualité des produits commercialisés,
- . d'alléger à un niveau raisonnable , voire de supprimer les taxes,
- . de mettre en place des organismes représentatifs des professionnels (chambres de commerce et d'agriculture, syndicats professionnels...),
- . de soutenir la mise en place de formes de crédit agricoles accessibles aux producteurs,
- . de mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés limitant la spéculation et de régulation permettant l'accessibilité des intrants aux producteurs à coûts abordables,
- . de limiter l'utilisation des dons et des subventions à la seule création de fonds de roulement et prioritairement pour la promotion des zones et des couches sociales défavorisées;
- . d'assurer l'organisation méthodologique de circuits d'approvisionnement nationaux et régionaux.

Thème 5. - Le développement de systèmes pilotes de distribution

Président : Madame ARZOUMA, Directrice Administration et Finances, Ministère Agriculture du Togo

Rapporteurs : Dr. TOURE Modibo, Directeur du PRODESO du Mali
Monsieur HAMADY DJOUARA, Chercheur IER Sikasso Mali

Exposé introductif et animation : M. ANGE Alain, Chef de Service de la Gestion de la Nutrition des Plantes, Division de la Mise en Valeur des Terres et des Eaux, FAO, Rome.

Les exemples

Alors qu'au Burkina Faso et au Sénégal, des systèmes pilotes de distribution de phosphates naturels sont envisagés (et recommandés par la Banque mondiale) sur la base de lourdes subventions de l'Etat et de contrôles administratifs (prix imposés, objectifs provinciaux) beaucoup d'expériences intéressantes ont lieu en Afrique de l'Ouest et à Madagascar pour dynamiser le secteur privé et les organisations paysannes en les aidant à développer le commerce des intrants.

Ainsi à Madagascar, des crédits pour des fonds de roulement ont été mis en place avec le FIDA pour des détaillants d'intrants sélectionnés parmi des fonctionnaires "déflatés", des étudiants chômeurs et des petits commerçants. Le système, exécuté par des sociétés privées de 1983-84 à 1990 (COROI⁶), a bien fonctionné jusqu'au moment où le gouvernement a bloqué toutes les importations. Pour les produits vétérinaires, le crédit des importateurs fut accordé au niveau de 20% aux grossistes et de 20% aux détaillants, garanti par un fonds de dépôt géré conjointement par les 3 parties sur 90 jours. Le système put fonctionner car les stocks étaient maintenus à très faible niveau grâce à un réapprovisionnement très rapide.

Au Cameroun, la société Hydrochem a simplifié les procédures logistiques au port économisant ainsi 10.000 FCFA/tonne sur le prix de détail (5%). La société commerciale reconnaît que des économies bien plus considérables résulteraient d'une

⁶ COROI: Comptoir de Représentation pour l'Océan Indien

rationalisation de l'ensemble de la chaîne logistique grâce à un groupement des ordres. Ainsi la meilleure économie d'échelle (si les infrastructures le permettent) résulte de la mise en oeuvre des moyens suivants: Bateau Panama de 50.000 tonnes (1 seul déchargement); train de 800 tonnes (80 containers de 20 tonnes sur wagons-plateaux); camion de 30 tonnes portant 3 containers sur goudron; camion de 10 tonnes sur piste. Pour tenir compte de la faible capacité d'achat des agriculteurs, ils ont développé le sac de 25 kg. Ils passent progressivement des engrais granulés, de fabrication coûteuse, au blending en utilisant des engrais simples.

En Côte d'Ivoire, le gouvernement a poussé la Chambre d'Agriculture à développer des Centrales d'Achats. Cependant, les coopératives se sont opposées à cette initiative qui rompait les liens privilégiés, avec crédits et ristournes, établis patiemment avec les fournisseurs.

Au contraire, le Ministère de l'Agriculture du Mali propose de créer une Centrale d'Achat à cause des très grandes difficultés d'approvisionnement en intrants des agriculteurs de l'Office du Niger.

Au Togo, l'Etat approvisionne toujours les magasins des Directions Régionales de l'Agriculture.

Le système pilote de distribution d'engrais par la FAO

Dans le domaine des engrais, la FAO recommande la mise en place d'une politique contractuelle avec les partenaires directs de la filière (industriels, importateurs, transporteurs, commerçants, organisations d'agriculteurs), éliminant les distorsions, les surcoûts dans une concurrence transparente. L'Etat peut organiser des incitations sur la filière en détaxant les produits et par une politique fiscale (report des prélèvements sur les bénéficiaires, si ceux-ci sont réinvestis dans la vulgarisation et l'équipement par exemple). Un Centre National des Engrais doit ainsi être créé au sein du Ministère du Plan pour organiser, réglementer, réguler, contrôler la filière à travers une politique contractuelle, mais aussi pour orienter les infrastructures publiques, favoriser les incitations, orchestrer la politique fiscale, organiser le conseil et la formation aux intervenants. Le Centre doit en priorité assurer l'équité. La stratégie des engrais est en effet un élément important de l'Aménagement du territoire dans les zones rurales et a de fortes implications sur l'éradication de la pauvreté, l'équilibre des développements

régionaux et le maintien des populations dans les zones rurales. Une stratégie d'utilisation des engrais valorise les infrastructures d'irrigation et les plans de protection des espaces non cultivés et accompagne les plans de conservation des terres et des eaux. Cette stratégie doit être très étroitement liée à la planification du développement des productions agricoles. A ce titre, il convient d'insister sur la différence entre les subventions, soutenues par l'ensemble de l'économie, et les péréquations supportées par la filière pour équilibrer les avantages économiques entre les producteurs, créant ainsi des effets d'échelle favorable à tous.

- Le premier niveau des systèmes pilotes de distribution de l'engrais doit rationaliser l'approvisionnement des grossistes en cherchant des synergies d'achat, en profitant des meilleures périodes sur les marchés internationaux et en stimulant la production industrielle locale. A ce niveau, les politiques douanières, les procédures portuaires et les schémas logistiques doivent être drastiquement revus. En rationalisant à l'aval les procédures de circulation financière pour le paiement des importateurs et des grossistes, il est possible d'économiser des sommes considérables sur les frais financiers.

- Le second niveau des systèmes pilotes de distribution de l'engrais concerne la distribution secondaire, des grossistes aux détaillants. La mise en oeuvre contractuelle de fonds circulants sur dépôt de garantie est une bonne formule pour initier le mouvement. Ces fonds circulants peuvent être initiés par des prêts. Il est alors essentiel, pour accompagner la capitalisation de la filière de distribution, de lier la politique contractuelle des marges sur les engrais à la politique fiscale. Le développement des ventes dépend de l'abaissement des prix. Les coopératives peuvent être incitées à intervenir dans la distribution secondaire.

- Le troisième niveau des systèmes pilotes de distribution de l'engrais concerne la distribution finale, des détaillants vers les exploitants. Il y a trois grands systèmes qui ont fait leurs preuves, tous les trois testés dans de nombreux pays par la FAO.

- Le Centre Rural de Service géré par les collectivités locales qui concentre en un seul lieu le magasin d'intrants, le conseil du vulgarisateur et le guichet de crédits. Les collectivités peuvent acquérir le lot d'intrants à distribuer, ou bien le grossiste ou le détaillant peuvent y organiser un dépôt. Le vulgarisateur peut être partiellement ou totalement payé par la collectivité locale, peut être partiellement pris en charge par le grossiste en intrants. Le vulgarisateur peut

être le magasinier des intrants lorsque la consommation est limitée. La vulgarisation peut être assurée en relais par des paysans pilotes (fonctionnaires "déflatés", étudiants chômeurs, paysans volontaires) bénéficiant de crédits d'installation, organisant sur leur propre exploitation une démonstration de schémas intégrés d'intensification et rémunérés d'accord partie par les firmes distribuant les intrants et les collectivités locales pour un service contractuel de conseil aux agriculteurs.

Ce système est particulièrement efficace sur les grands périmètres irrigués. Il peut être organisé dans le cadre de coopératives. Cependant, ce système ne peut fonctionner que si l'approvisionnement est correctement assuré au meilleur prix et si la capacité directe de financement des agriculteurs ou le crédit soutiennent la consommation des intrants.

- La filière intégrée de commercialisation des produits et de distribution des intrants (type compagnie cotonnière en Afrique de l'Ouest). La filière fonctionne comme une centrale d'achats des intrants et la trésorerie est assurée par la vente des produits. La filière peut assurer le crédit ou servir de garantie aux agriculteurs pour la banque. Ce schéma ne fonctionne que pour les cultures industrielles. Il souffre en général des distorsions qu'il crée entre les niveaux d'intensification des différentes productions sur l'exploitation agricole (détournement d'intrants, difficultés de maintien de la fertilité des sols, faiblesse de l'équipement des exploitations) et d'un développement très inégal des filières, le vivrier étant souvent laissé pour compte. Ce système peut être transféré au système coopératif. Il y a quelques succès d'opérations privées (canne à sucre). La vulgarisation et la génération des innovations doivent être assurées par la filière, ce qui démotive en général les agriculteurs pour participer au financement de ces importantes fonctions. La privatisation des filières pose d'énormes problèmes car les repreneurs rechignent à assurer la complexe intégration des fonctions qui est pourtant nécessaire. Des subventions publiques permettent en général le fonctionnement des filières (fonds nationaux ou internationaux), ce qui peut être tout à fait justifié par le bénéfice économique net de la filière et son effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie.
- Les systèmes de capitalisation des exploitations et de distribution participative des intrants et du conseil à leur utilisation. Le système appelé par le Service de la Nutrition des Plantes "Association d'agriculteurs pour la

fertilisation des cultures" développe la capacité des agriculteurs à séparer un compte d'exploitation, et en particulier un fond circulant pour les intrants, du budget de la famille. Il développe également la capacité des agriculteurs à mieux gérer leurs risques en assurant le fonds circulant des intrants. Il développe la solidarité entre les membres d'une association locale pour accumuler la capacité de production grâce à l'épargne d'une partie du produit de l'intensification, et pour assurer le fonds circulant d'intrants. Il permet le groupement des ordres des agriculteurs pour les détaillants. Il permet d'assurer le paiement au comptant des intrants aux détaillants grâce à des documents bancaires garantissant la disponibilité des fonds. Il permet une vulgarisation organisée auprès de groupes. Il est à noter que ce système a fonctionné en cultures vivrières et en zones marginales. Il prend en charge l'ensemble du système de production. Il peut être connecté très efficacement aux deux systèmes précédents, et particulièrement aux Centres Ruraux de Service.

Il est très clair que l'objectif de ces associations d'agriculteurs pour la fertilisation des cultures est très différent de celui des "Farmers Field Schools" montés par la FAO autour du programme de Protection intégrée contre les Ravageurs (IPM). Il s'agit ici de développer des fonds circulants soutenus par une capitalisation des cycles d'éléments fertilisants et une connexion efficace avec les systèmes d'approvisionnements en intrants, protégées par un système d'auto assurance. Les deux approches ne sont pas contradictoires, mais ne doivent pas être réduites l'une dans l'autre.

Le document présenté par la FAO à l'Atelier décrit l'ensemble des conditions pour le fonctionnement de ces Associations et les mécanismes de l'accumulation et de la gestion des risques. Il a été très apprécié par les organisations paysannes et par les représentants de certains gouvernement. Le PNUD s'intéresse à financer un tel programme pilote en zone vivrière au Mali.

En conclusion

Le séminaire a permis de vérifier l'intérêt d'un partenariat structuré entre la FAO, le CIRAD, des institutions nationales de recherche et de développement rural, des organisations paysannes et des professionnels des intrants. D'importantes ressources humaines et un précieux capital d'expériences peuvent être mobilisés dans des programmes d'intérêt commun pour favoriser l'intensification des systèmes de production en Afrique et rationaliser la distribution des intrants.

Une coopération pragmatique sur des projets précis, fixant les rôles de chaque partenaire peut sans doute être rapidement mise en oeuvre au Bénin, au Mali, au Sénégal, et peut être au Niger. A ce titre, les accord-cadres entre la FAO et le CIRAD et la forme de partenariat entre le CIRAD et les firmes comme NORSK HYDRO et RHONE POULENC devraient être rapidement finalisés.

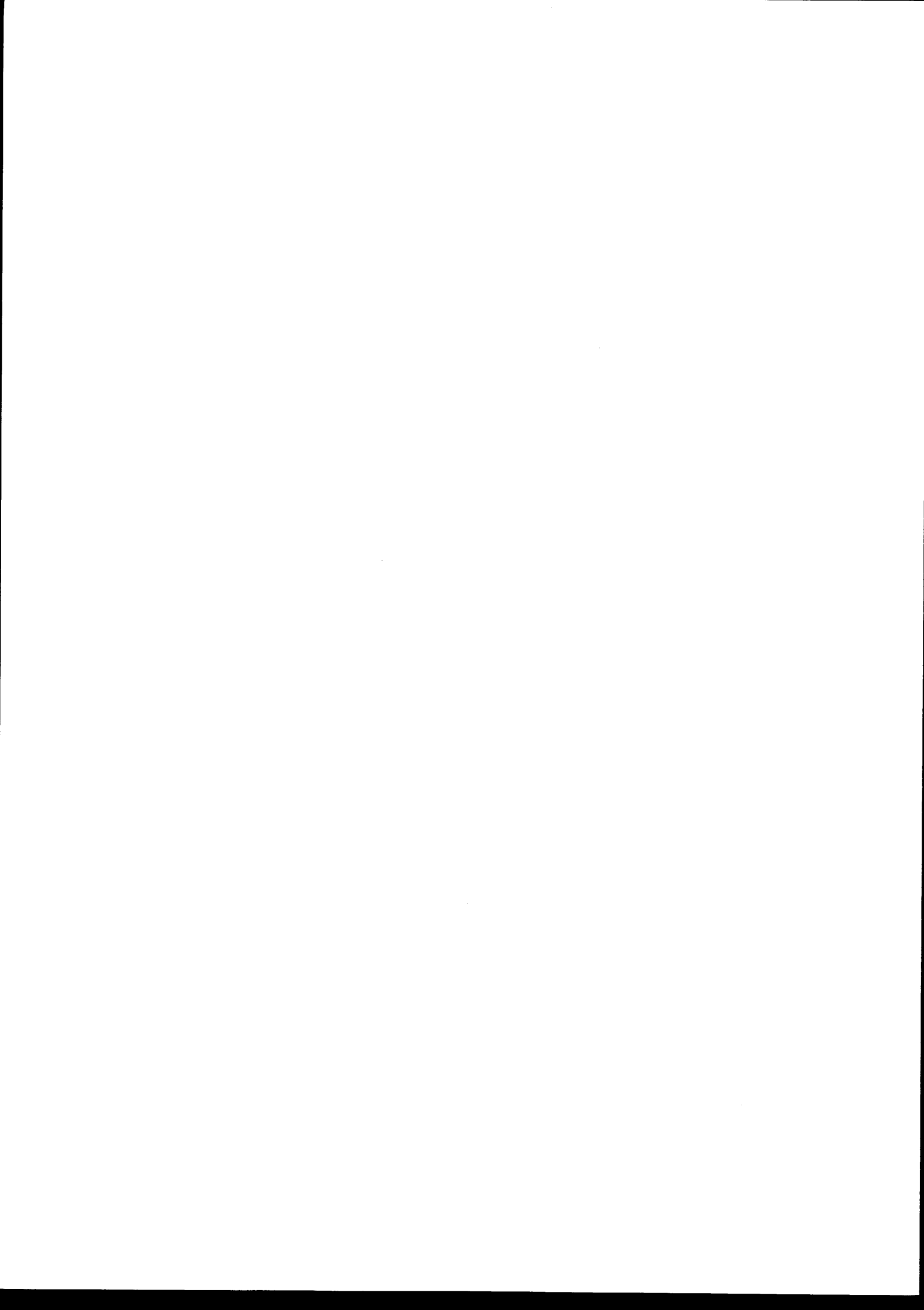
Recommandations

Considérant que les réseaux d'encadrement classiques des services classiques agricoles et vétérinaires, et que la présence des privés professionnels ne sont pas assez étoffés à l'heure actuelle dans la plupart des pays, excluant ainsi les zones éloignées, parfois difficiles d'accès et peu rentables du point de vues des privés pour leurs approvisionnement en intrants agricoles et vétérinaires, il est recommandé pour répondre aux besoins de ces zones :

- . de mettre en place des centrales d'achat autonomes gérées par les privés, ou les organisations paysannes, en évitant les monopoles et en privilégiant la concurrence sur le marché,
- . de développer des systèmes de distribution décentralisés jusqu'au niveau village, à travers des programmes appropriés,
- . de former de jeunes scolaires ou néo-alphabètes ou alphabétisés issus du milieu,
- . d'utiliser des agents d'encadrement de base non vétérinaires dont l'intervention se fera sous le contrôle de professionnels habilités à cet effet,
- . de renforcer l'implication des organisations paysannes dans la gestion du système et la formation de leurs membres.

A N N E X E I

**COMPTE-RENDU DE REUNION DE SYNTHESE DES
ORGANISATIONS PAYSANNES**



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SYNTHÈSE Des ORGANISATION PAYSANNES

Au regard des discussions menées par les participants dans cet Atelier sur l'Approvisionnement des Producteurs en Intrants, on constate qu'il y a une forte tendance des paysans vers une prise en compte de leurs désirs, leurs problèmes et de leurs points de vue sur la promotion du secteur.

Le secteur vivrier et maraîcher retient beaucoup d'attention des Producteurs. Il est marginalisé sur le plan du crédit, des circuits sûrs d'approvisionnement en intrants et de la recherche-développement .

PROPOSITIONS:

On propose que les travaux du présent Atelier retiennent l'idée qu'une ASSOCIATION SOUS-REGIONALE soit mise en place à l'instar de l'ASSOCIATION pour la défense des Intérêt des consommateurs des produits alimentaires. Cette ASSOCIATION devrait développer un partenariat avec les Chambres Consulaires des Agriculteurs ou autres organisations faîtières et aura pour mission de:

- proposer une réglementation,
- proposer des projets de démonstration et d'approvisionnement des intrants ,
- proposer un processus de surveillance des mécanismes de taxations,
- inciter les différents Etats à favoriser l'éclosion des Initiatives privées professionnelles et des coopératives,
- aider les Chambres d'Agriculture à mobiliser les organisations telles que la FAO, le PNUD, l'UMEOA, etc....
- contrôler les mécanismes des firmes pour une intégration des processus d'approvisionnement et des marchés des céréales, des maraîchers et des produits vétérinaires.

RECOMMANDATIONS:

1. Aider les OP à pouvoir prendre contact avec les organisations internationales comme la FAO, avec ou sans accord de l'Etat,
2. Harmoniser les politiques d'approvisionnement en intrants dans la sous-région,
3. Aider les OP à pouvoir prendre contact avec les firmes et travailler avec elles,
4. Créer des magasins centraux pilotes d'approvisionnement,

5. Mettre en place une Association sous-régionale partenaire des Chambres d'Agriculture ou autres forum pour établir:
 - une réglementation de l'approvisionnement,
 - une surveillance des taxations,
 - une promotion des initiatives privées,
6. Définir le rôle de l'Etat dans l'encadrement technique et les formations afin d'assurer le transfert vers les OP,
7. Mettre au point l'utilisation rationnelle des intrants sur les cultures sèches (céréales,....),
8. Analyser les situations différentes et définir les prérogatives et les mandats des auxiliaires vétérinaires et de santé , de vaccinateur et d'aide vétérinaire,
9. Analyser les conditions nécessaires à une économie d'échelle au niveau de l'approvisionnement en intrants et à une négociation directe avec les fournisseurs (raccourcissement de la chaîne de distribution par élévation du niveau de fédération des OP) ,
10. Eviter la concurrence entre marchés locaux et marchés internationaux pour l'approvisionnement des Producteurs.

ANNEXE II

AMENDEMENT CONCERNANT

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET LES ENGRAIS

AMENDEMENT CONCERNANT LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET LES ENGRAIS

Les taxes, les droits de douane, les aides sectorielles et les dons de l'extérieur en engrais, souvent difficiles à gérer ne créent que des distorsions de prix régionales et locales qui empêchent le secteur privé professionnel de mettre en place des réseaux de distribution de détail.

La non-disponibilité (en particulier des engrais) proche des utilisateurs reste souvent chronique. De plus tout cela ne fait (directement ou indirectement) que faire augmenter les coûts et les prix au niveau des paysans ... quand ils en trouvent.

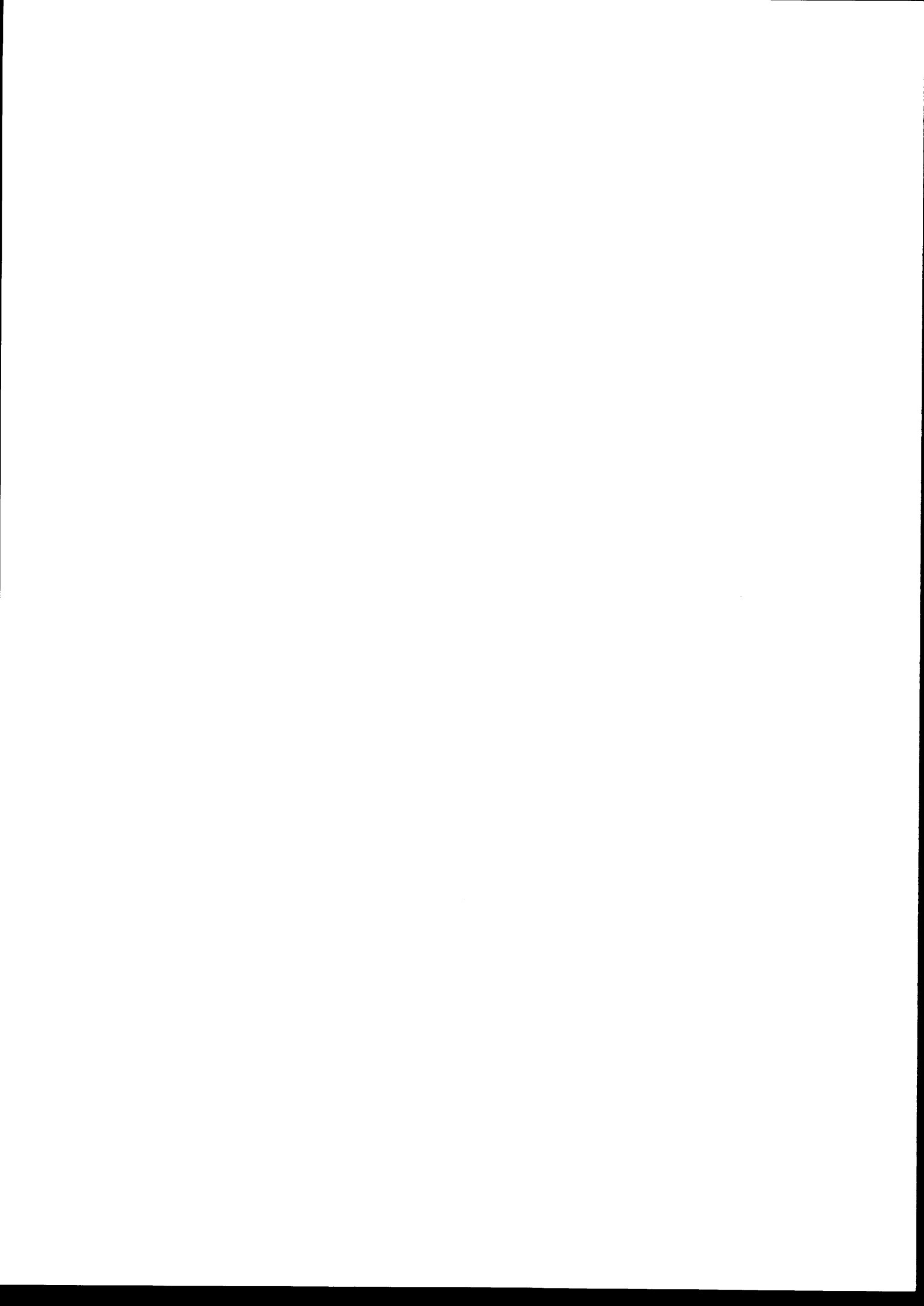
Tant que les règles du jeu restent différentes en fonction des intervenants, on ne reste qu'à une libéralisation partielle: le secteur privé au lieu de bénéficier d'un cadre favorable pour ces intrants de première nécessité ne fait que se heurter à des obstacles tarifaires et non tarifaires et à des mesures prises qui vont même à l'encontre de la professionnalisation du secteur privé, du développement de l'utilisation des intrants et de l'agriculture en général.

Pour harmoniser de la façon la plus simple et sans barrières, ZERO TAXES - ZERO DONS et ZERO SUBVENTIONS sur les engrais seraient l'idéal pour que:

- puisse s'exercer l'efficacité d'un secteur privé professionnel,
- il y ait plus d'engrais disponible,
- les engrais soient plus près des paysans à un meilleur prix.

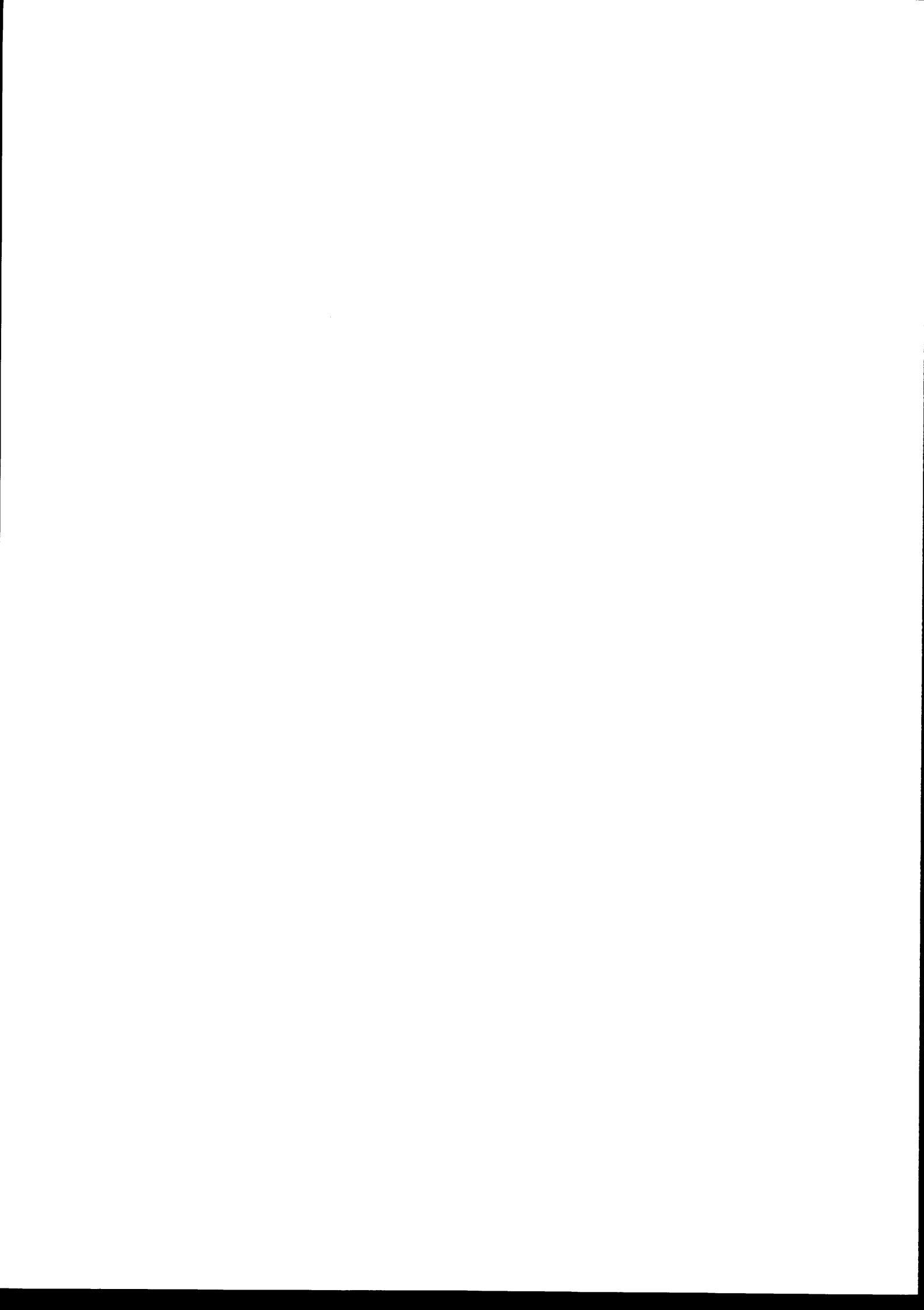
Les pouvoirs publics et les donateurs pourraient de leur côté contribuer plus au développement des infrastructures et organiser les péréquations, en particulier sur les transports, pour plus de justice géographique et sociale.

HYDROCHEM, Paris



ANNEXE III

LISTE DES ORGANISATEURS ET DES SPONSORS



LISTE DES ORGANISATEURS ET DES SPONSORS

I. ORGANISATEURS

Ministère du Développement rural et de l'Environnement: Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR): Tutelle

Institut d'Economie Rurale du Mali (IER) : Coordonnateur

Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT)

Projet de Développement de l'Élevage du Sahel Occidental (PRODESO)

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Centre de Coopération Internationale pour la Recherche en Développement:
Département des Systèmes Agro-alimentaires et Ruraux (CIRAD-SAR)

II. SPONSORS.

AGREVO, Paris, France

AGRI 2000 MALI, Bamako, Mali

CIRAD -AGER, Montpellier, France

CIRAD-DRE, Paris, France

CIRAD-MIPA, Montpellier, France

LAPROVET, Tours, France

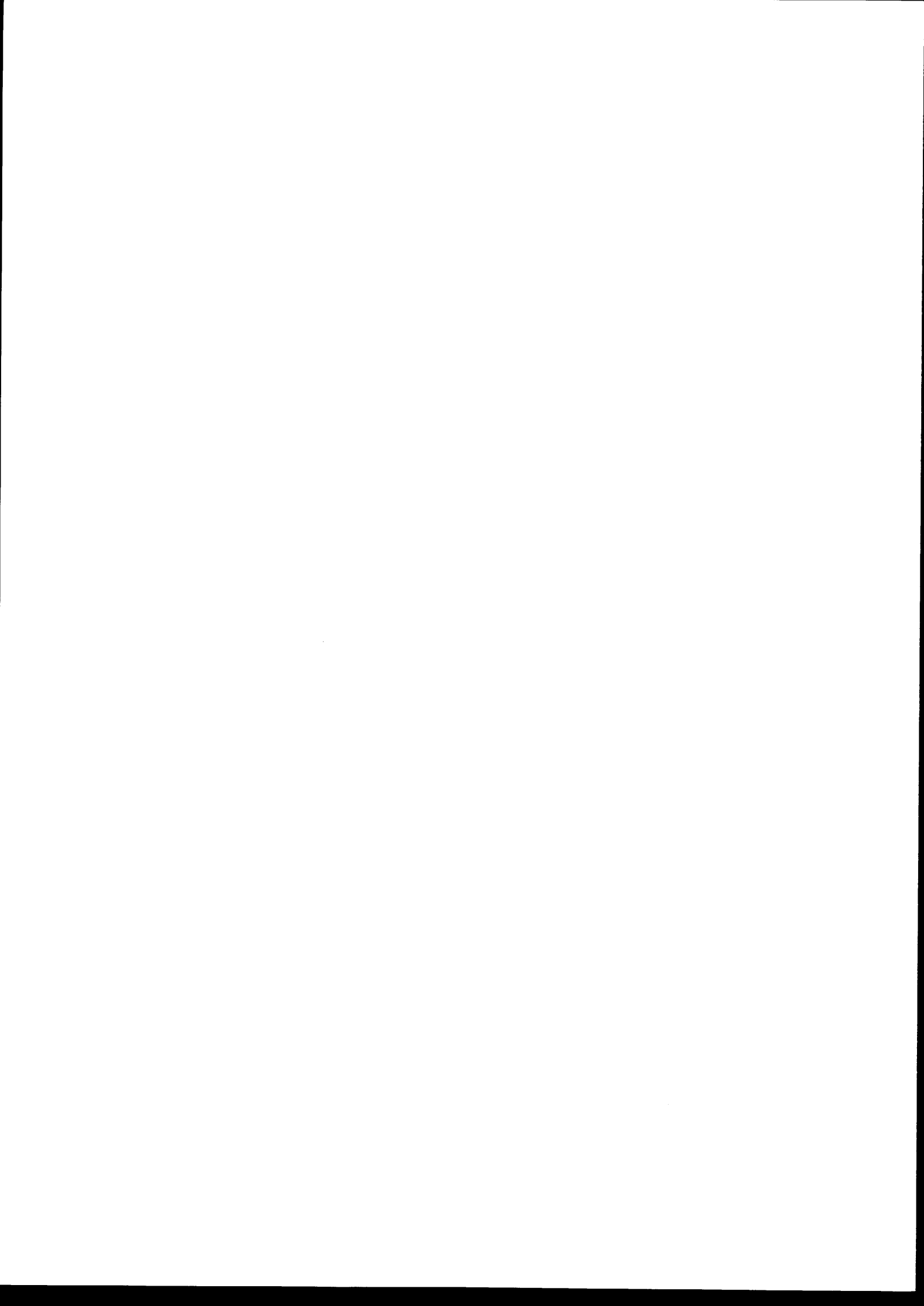
HYDROCHEM, Neuilly sur Seine, France

OIE, Paris, France

RHONE-POULENC, Abidjan, Côte d'Ivoire

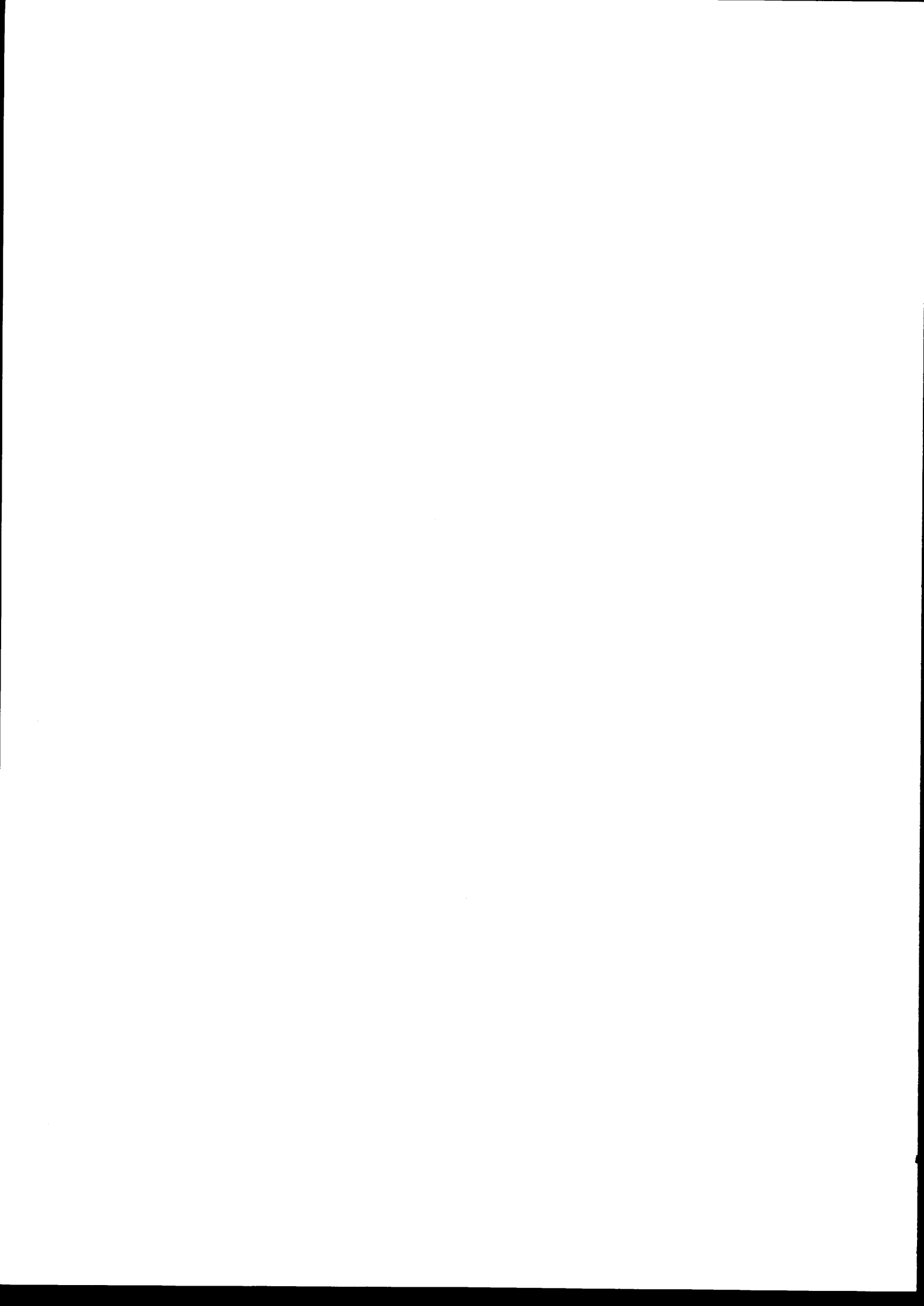
SCPA, Paris, France

SENCHEM, Dakar, Sénégal



ANNEXE IV

PROGRAMME DES COMMUNICATIONS



PROGRAMME DES COMMUNICATIONS

MARDI 24 Juin 1997

THEME 1- La demande : le comportement des producteurs (paysans)

Président : Monsieur ZEVOUNOU Guy, Société ECA du Bénin
Rapporteurs : Monsieur OUATTARA Bassory, Ministère de l'Agriculture du Burkina
Monsieur DERLON Jean-Pierre, Service Gestion des terroirs CMDT

14h30 - Exposé introductif et animation : Professeur ALBAGLI Claude, Economiste, Université de Panthéon-Assas, Paris II, Secrétaire Général du Centre d'Etudes du Développement International et des Mouvements Economiques et Sociaux (CEDIMES), Paris.

14H45 - Problématique générale :

Dr. KEBE Demba : Impacts de la politique d'approvisionnement en intrants sur le comportement des producteurs au Mali-Sud : leçons et perspectives. (IER, Sikasso).

M. RAYMOND Georges : Les intrants en culture cotonnière en Afrique zone Franc (CIRAD, Montpellier).

M. VARLET Frédéric : Rentabilité des intrants en cacaoculture et caféiculture. (CIRAD, Montpellier)

M. REY Jean-Yves : L'approvisionnement en intrants des producteurs de mangues (CIRAD-FHLOR, Korhogo).

15h15 - Points de vue des producteurs :

Bénin : MM. NOUNAHON Marcellin et SIDI Ourou. L'approvisionnement de la coopérative maraîchère de KOHOUNOU et des producteurs de coton du BORGOU (PPAB).

Burkina Faso : MM. TRAORE Dramane et KLEENE Paul. L'approvisionnement en intrants des producteurs maraîchers de la zone de Bobodioulasso : cas de l'association CIKELAW.

Sénégal : M. SARR Saliou. L'approvisionnement en intrants depuis la libéralisation et la dévaluation : cas de la Vallée du Fleuve Sénégal (Fédération des Périmètres Autogérés de Dagana).

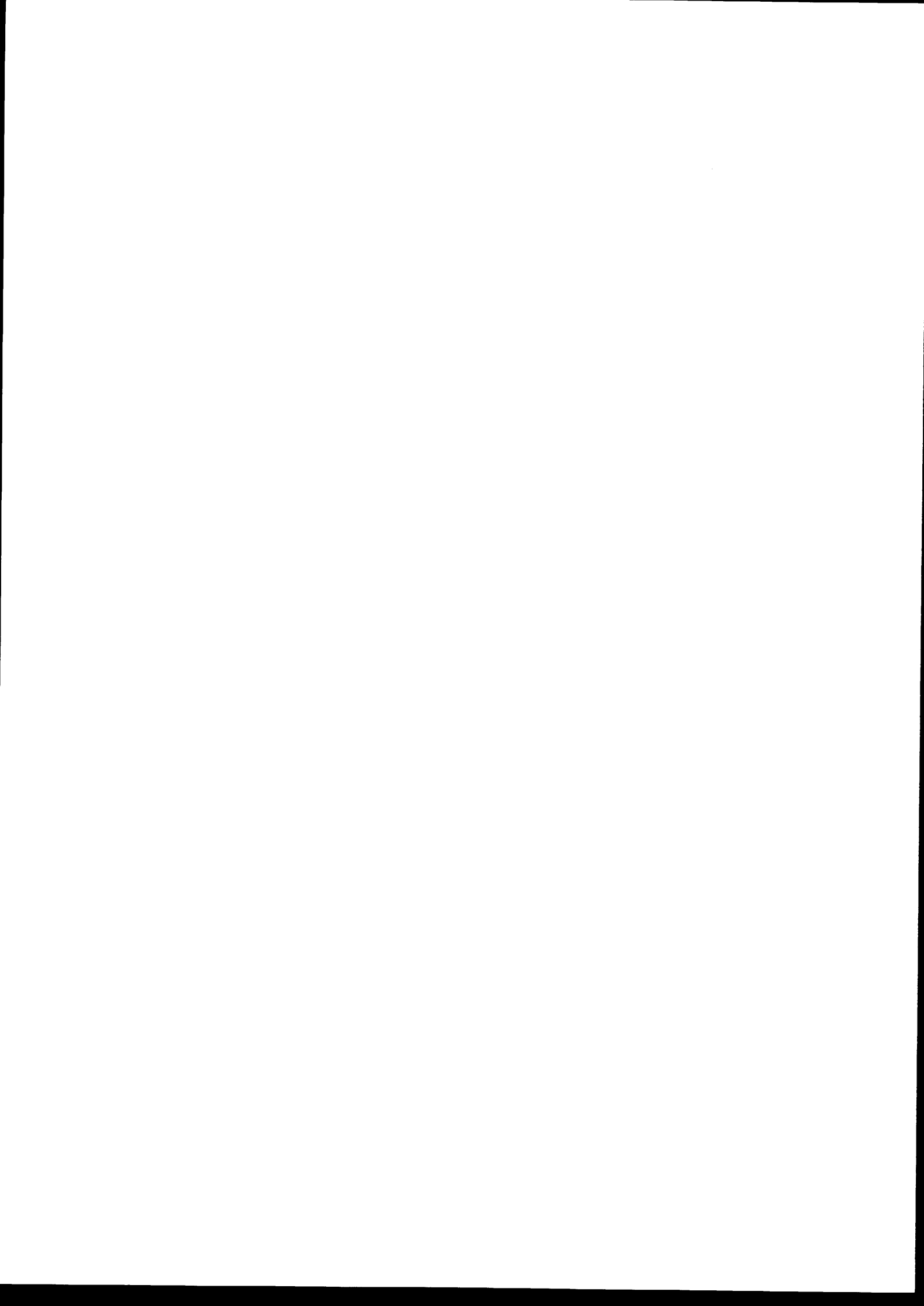
M. GOUDIABY Bara. L'approvisionnement en intrants : cas du CADEF (CNCF, Fogy)

Togo : M. KPATCHA Essonaani: Pratique d'utilisation des intrants par les paysans togolais et les activités de la chambre d'agriculture (FAO, Lomé).

Mali : MM. BERTHE et SANOGO GAOUSSOU : La situation des producteurs de coton de Koutiala: Comportement et besoin (SYCOV-AOPP)

M. NIAKATE Madikoita : Problématique de l'approvisionnement de l'Union Régionale des coopératives de Kayes (URCAK, Kayes).

16h00 - Pause.



MERCREDI 25 Juin 1997

THÈME 2- L'offre en intrants .

Président : Docteur NIANG Abdoulaye, Directeur de l'Elevage du Sénégal

**Rapporteurs : Monsieur TANOY Yao, Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire
Monsieur BA Boubacar, Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
du Mali**

**09h00 - Exposé introductif et animation : M. BERLAN Jean-Pierre, Faculté des Sciences
Economiques d'Aix en Provence - Directeur de Recherches INRA - Laboratoire d'Economie
Rurale, Montpellier.**

09h30 - Conditions techniques d'utilisation des intrants (15' par personne):

M. DELBOSC Georges: Conditions de l'approvisionnement des producteurs en semences.
(CIRAD-CA, Montpellier).

MM. MONTANGE Denis et TRUONG Binh : Les phosphates naturels en Afrique de l'Ouest:
conditions pour une application directe (CIRAD-AGER, Montpellier).

10h00 - Présentations des firmes :

Cote d'Ivoire : HYDROCHEM Abidjan. M. André THISSEN : Hydrochem en trois mots.

RP Afrique . M. COULIBALY Adama : Stratégie de développement des produits
phytosanitaires et vétérinaires en Afrique de l'Ouest (Vidéo-cassette).

France : RP AGRO. M. SOW Alassane. La collaboration entre la Banque mondiale et Rhône-
Poulenc.

Sénégal : SENCHIM. M. Alioune KANE : La stratégie des Industries Chimiques du Sénégal sur
l'équilibre nutritionnel des terres par la fertilisation phosphatée.

SENCHIM. Mme Virginie CHAMBAZ : Les activités commerciales et de
développement des produits phytosanitaires .

SISMAR. M. DIALLO Cheickna: La production en matériel agricole au Sénégal.

Mali : LCV. Dr SIMBE Cheick: Contraintes et opportunités de la production des vaccins.

10h30 - Pause.



MERCREDI 25 Juin 1997

THEME 3- L'organisation de l'approvisionnement.

Président :Monsieur DEMBELE Yacouba, Ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire

**Rapporteurs :Monsieur DIOP Abdou, Ministère de l'Agriculture du Sénégal
Monsieur KEITA Mahamet, Secrétaire Général de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali**

14h30 - Exposé introductif et animation : Professeur PONSON Bruno, Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Département Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Coordonnateur du Réseau Entrepreneuriat de l'AUPELF-UREF, Paris.

14h45 - Problématique générale :

M. TANOY Yao: L'approvisionnement des éleveurs en intrants: cas de la Côte d'Ivoire (MINAGRA-DPE, Abidjan)

M. ZEVOUNOU Guy: Approvisionnement des produits phytosanitaires sur les cultures maraîchères et vivrières de la vallée de l'Ouémé Sud Bénin : avantages-inconvénients et essais de solution (ECA, Bénin)

M. DIABATE Jean-Baptiste : Approvisionnement des producteurs de coton en intrants dans la zone CMDT (CMDT, Mali).

M. DIAKITE Lamissa : Décentralisation et organisation de la filière des intrants au Mali (IER).

Dr. LOBRY Michel : Distribution des médicaments vétérinaires dans le cadre d'une politique de privatisation (OIE, Paris).

MM. HAVARD M., PIROT R., CAUMONT A. : L'approvisionnement des producteurs en équipements de traction animale en Afrique Subsaharienne (CIRAD-SAR, Montpellier).

16h15 - Présentations des firmes

Sénégal : SENEVET. Mme SYLLA Fatima : Distribution en intrants vétérinaires au Sénégal.

Burkina Faso : SOPHAVET . Dr. BELEMTUGRI Suzanne: L'expérience du Burkina en matière d'approvisionnement et de distribution des produits vétérinaires.

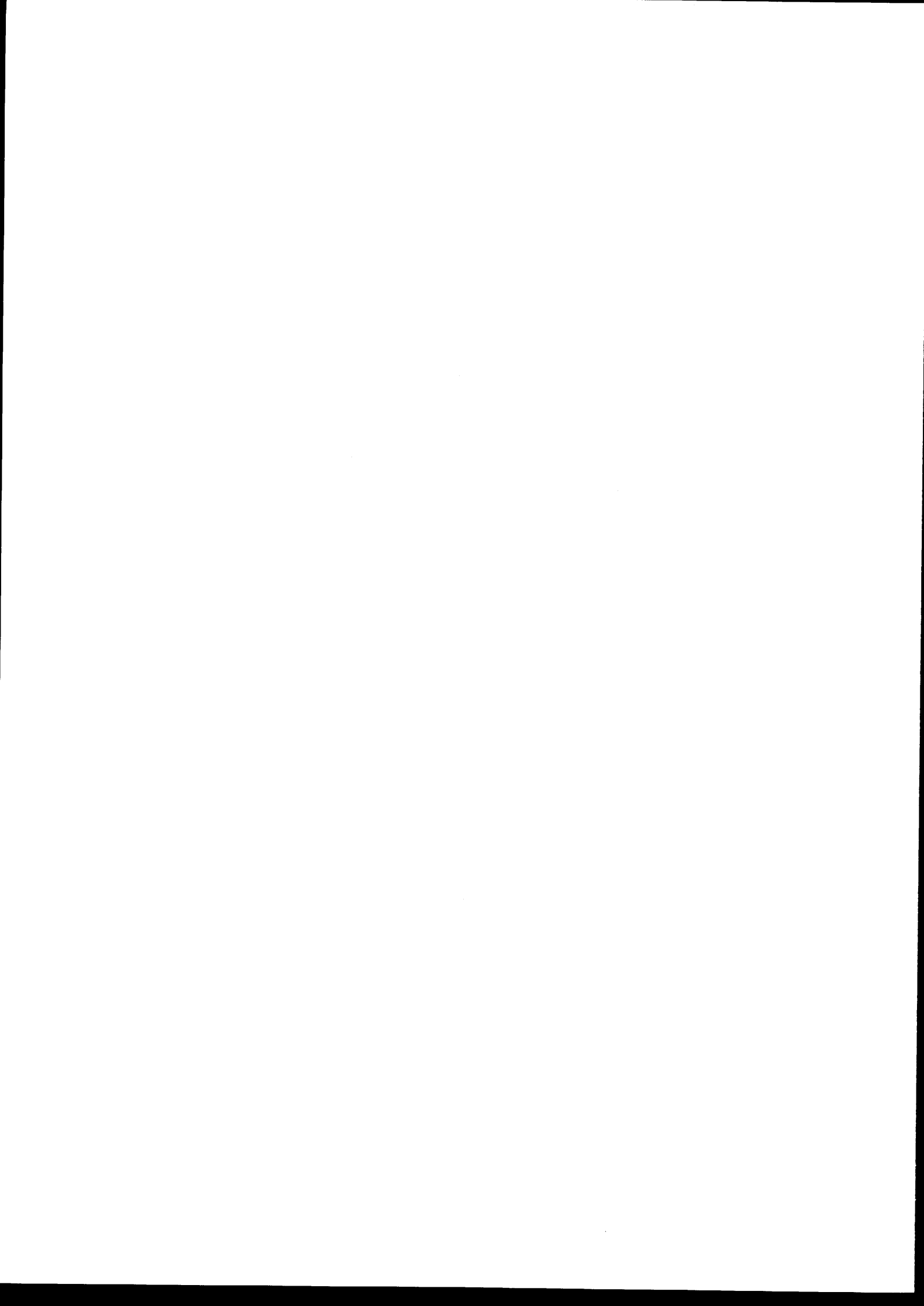
Mali : SIPROVET. Dr. KEITA Boubacar : Les officines et les dépôts : analyse des conditions d'installation et de concurrence .

17h30 - Point de vue des producteurs :

Sénégal : MM. GNING Ibrahima et LE GAL Olivier: La vente d'intrants sanitaires et alimentaires par une association de producteurs ovins au Sénégal (AGROPOV, Kaolack)

Mali : MM. GORISSEN GUIDO et KASSI Foba : Distribution des intrants d'élevage par des groupements d'éleveurs (OPA - APEMC, Bouaké-Côte d'Ivoire).

MM. KONE Yénizié et K. SISSOKO : Organisation et contraintes des circuits d'approvisionnement des producteurs ruraux en engrais dans les zones d'encadrement de la CMDT et de l'Office du Niger (IER, Niono).



JEUDI 26 Juin 1997

THEME 4- La politique pour un environnement économique favorable.

Président : Dr. TALL Moussa, Consultant CIRDES Burkina Faso

**Rapporteurs : Monsieur SABI SIDI OUROU, Producteur de coton du Bénin
Monsieur MAKAN Sissoko, chercheur IER Mali**

09h00 - Exposé introductif et animation : Mr. BINO Témé, Directeur Scientifique de l'Institut d'Economie Rurale du Mali (IER), Agro-Economiste, Bamako.

09h15 - Les politiques nationales :

Dr. NIANG Abdoulaye: La situation de l'élevage au Sénégal (Ministère de l'Agriculture, Dakar).

M. Abdou DIOP : La relance de l'agriculture du Sénégal : la Nouvelle Politique des Facteurs de Production (Ministère de l'Agriculture, Dakar).

Mme ARZOUMA : Politique de l'Etat Togolais (MAEP, Lomé)

M. KPATCHA Essonaani: Appui à l'organisation et à la mise en place d'un réseau de chambres d'agriculture .(FAO, Lomé).

M. DEMBELE Yacouba : La politique des intrants en Cote d'Ivoire (MARA Abidjan)

M. OUEDRAOGO Charles Gustave : L'approvisionnement des producteurs en équipements agricoles au Burkina Faso (MARA-PAMA, Ouagadougou)

M. OUATTARA Bassory: L'approvisionnement des producteurs en intrants au Burkina Faso (MARA, Ouagadougou)

M. BA Boubacar : La politique des intrants au Mali (MDRE, Bamako)

09h45 - Réglementation et financement :

Dr. BAGAYOKO Dramane: Politique pour un environnement économique favorable à la distribution des médicaments vétérinaires (MDRE, Bamako)

M. TRAORE Bakary: Le crédit agricole au Mali (BNDA, Bamako)

M. SANOGO Soungalo : Situation du financement du monde rural (BNDA, Bamako).

M. VARLET Frédéric : Le nouveau partage des rôles entre pouvoirs publics et société civile. (CIRAD, Montpellier).

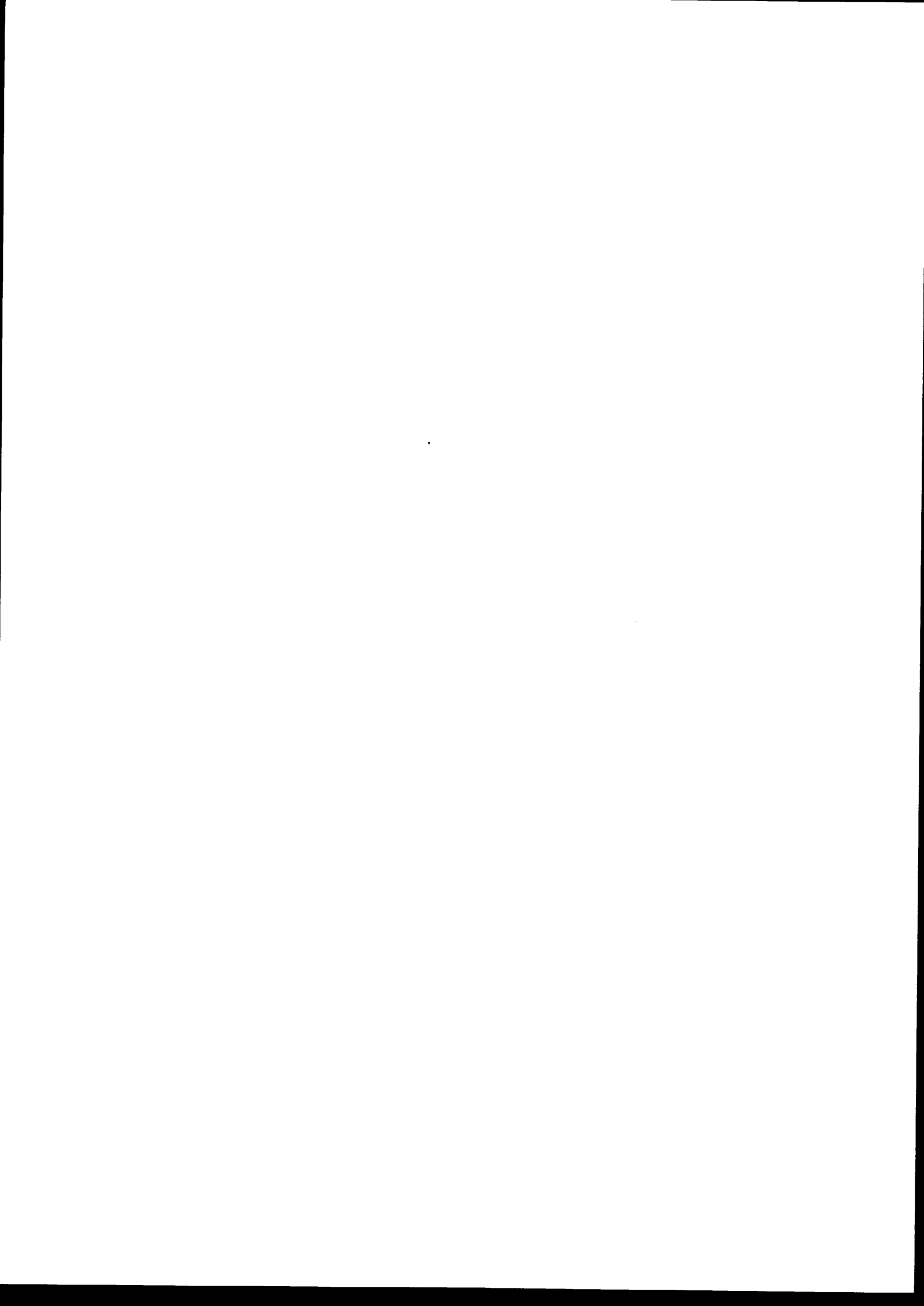
M. SEVIN Jean-Luc: L'approvisionnement en médicaments vétérinaires au Bénin: situation actuelle (contexte législatif) et possibilité d'installation de pharmacies vétérinaires et de vétérinaires privés (Coopération Française, Bénin).

10H15 - Le point de vue des firmes et des producteurs:

HYDROCHEM (Paris). M. JOFFRE Joël : Dons, subventions, et taxes : un frein à la consommation d'intrants et à la promotion de la distribution privée.

AGROPROV-PRODEC (Kaolack).M. LE GAL Olivier: Opérations de crédit entre l'Association des Groupements de Producteurs Ovins et le Crédit Mutuel du Sénégal.

10h30 - Pause.



JEUDI 26 Juin 1997

THÈME 5- L'application : système-pilote.

Président : Madame ARZOUMA, Directrice Administration et Finances, Ministère Agriculture du Togo

**Rapporteurs : Dr. TOURE Modibo, Directeur du PRODESO du Mali
Monsieur HAMADY DJOUARA, Chercheur IER Sikasso Mali**

14h30 - Exposé introductif et animation : M. ANGE Alain, Chef de Service de la Gestion de la Nutrition des Plantes, Division de la Mise en Valeur des Terres et des Eaux, FAO, Rome.

Les systèmes pilotes de distribution de l'engrais: contraintes et perspectives en Afrique subsaharienne.

15h00 - Les exemples de projets-pilote :

Burkina Faso : M. ZERBO Michel. Le programme pilote d'utilisation à grande échelle du Burkina Phosphate: un exemple de politique d'amendement phosphaté.

Madagascar : M. RAZAKABOANA Francis: Le modèle de distribution d'intrants en zones rizicoles des Hauts-Plateaux malgaches (CIRAD-SAR).

M. CHERRIER Renaud: La distribution des médicaments vétérinaires au Lac Alaotra: un modèle pour Madagascar (CIRAD-SAR).

Togo : Dr. PESSINABA Issaka : Expérience du Programme National de Petit Elevage en matière d'approvisionnement en intrants (PNPE) .

Mali : M. BOUARE Abdramane: Opportunité d'une centrale d'achat au Mali (APCAM).

M. KANOUTE Mody et Mme DIARRA Diénaba: Le Projet d'Assistance aux Groupements des Femmes de la zone encadrée de Kayes Nord.

SEPT-SA. Dr. KANTE Modibo : Problématique de la production du phosphate naturel de TILEMSI.

16h00 - Pause.



VENDREDI 27 Juin 1997

Matinée libre

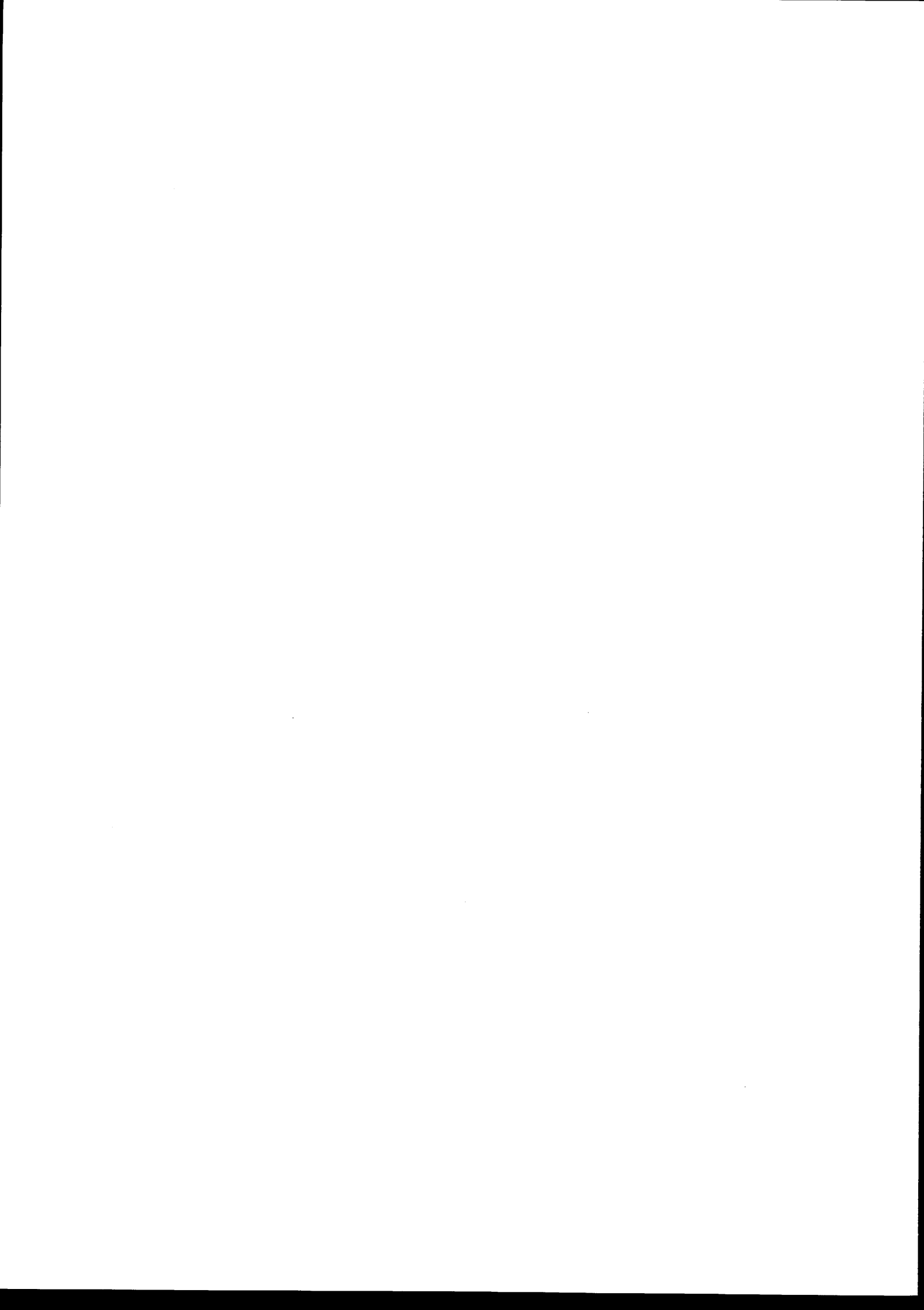
Réunions des rapporteurs et des animateurs pour la rédaction des synthèses des débats.

Commission de débat des Organisations Paysannes.

Après-midi

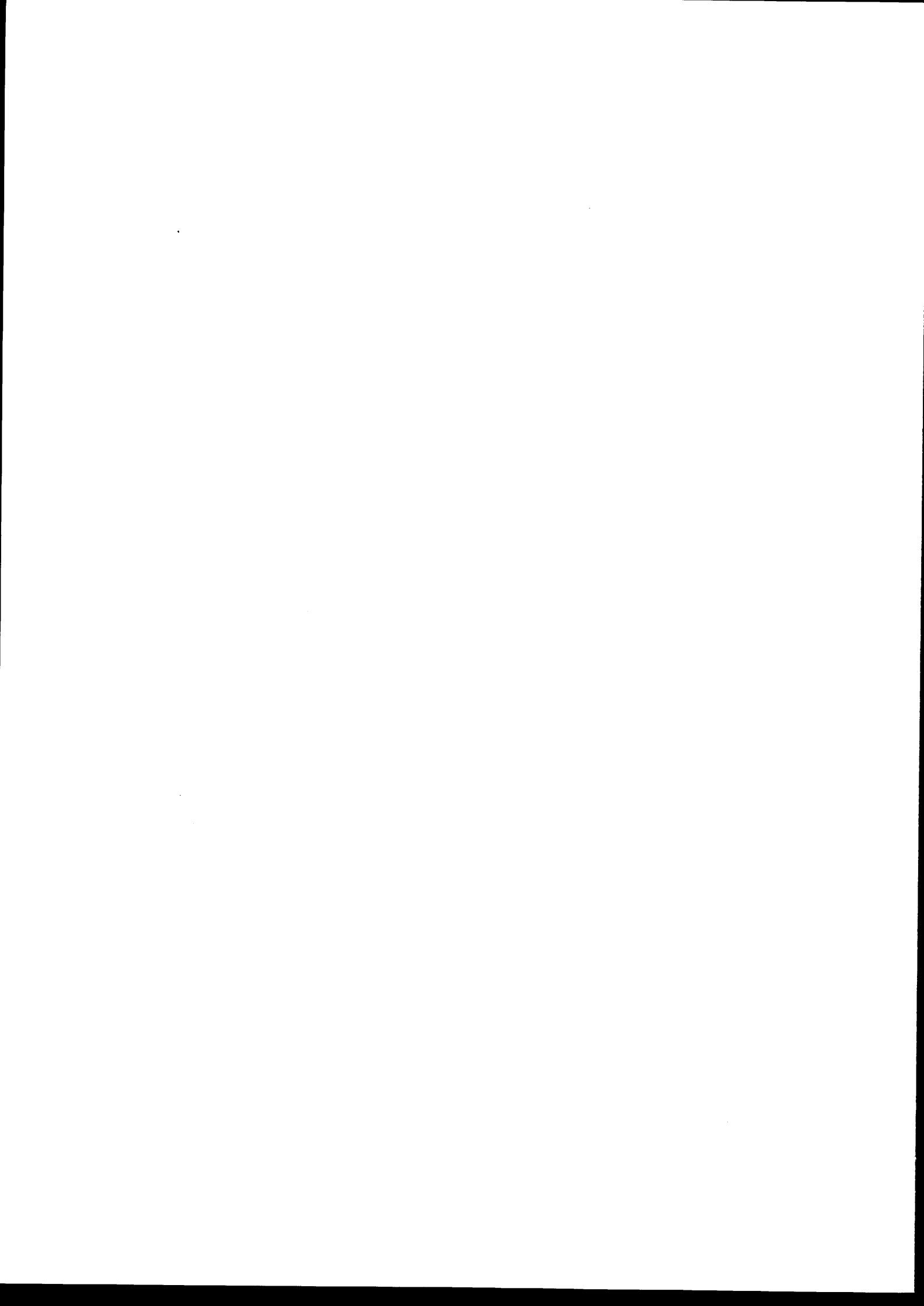
14h30 - Présentation de la synthèse globale et débats.

16h00 - Clôture de l'Atelier.



ANNEXE V

LISTE DES PARTICIPANTS



LISTE DES PARTICIPANTS ATELIER APPROVISIONNEMENT INTRANTS BAMAKO

Numéro	NOMS-PRENOMS	PAYS	PROFESSION	FONCTION	ADRESSE
1	NOUNAHON Marcellin	BENIN	Agriculteur	Président Coopérative des Maraîchers de KOHOUNOU	COTONOU Tél 30 35 54 Fax 30 53 19
2	OROU SABI Sidi	BENIN	Agriculteur	Gérant USPP	s/c UDP KALALE (BORGOU)
4	TOSSENOU Robert	BENIN	Agriculteur	Président Chambre d'Agriculture du MONO	S/P DOGBO BP 08 0357 COTONOU
5	ZEVOUNOU Guy	BENIN	Ing. Agronome	Représentant RHONE POULENC	Société ECA BP 03 2745 COTONOU Tél 32 16 19 Fax 32 16 18
6	BELEMTOUNGRI Suzanne (Mme)	BURKINA FASO	Docteur Vétérinaire	Gérante Pharmacie Vétérinaire Privée	SOPHAVET 06 BP 9159 OUAGADOUGOU Tél 36 21 89
7	MAARTEN Klapwijk	BURKINA FASO	Ing. Agro. en Mécanisation Agricole	Conseiller Technique Projet d'Appui à la Mécanisation Agricole	PAMA BP 1302 01 OUAGADOUGOU Tél 31 02 06 Fax 31 59 25
8	OUATTARA Bastory	BURKINA FASO	Inspecteur Semencier	Chef du bureau des semences DPV	MARA BP 1764 OUAGADOUGOU Tél 32 46 54/30 01 96
9	OUEDRAOGO C. Adama	BURKINA FASO	Ing. Agronome	Directeur des Productions Végétales	MARA BP 1764 OUAGADOUGOU Tél 32 46 54/30 01 96
10	OUEDRAOGO C. Gustave	BURKINA FASO	Agro Mécaniste	Direction des Productions Végétales	MARA BP 1764 OUAGADOUGOU Tél 32 46 54/30 01 96
11	TALL Moussa	BURKINA FASO	Docteur Vétérinaire	Consultant en Elevage et Industries Animales	03 BP 71700 OUAGADOUGOU Tél / sc 306351 B Fax 363032
12	TRAORÉ Dramane	BURKINA FASO	Agriculteur	Gestionnaire CIKELAW	BP 186 BOBO DIULASSO Tél 98 25 16
13	ZERBO Michel	BURKINA FASO	Socio-économiste	Chercheur Unité de Gestion de la Fertilité des Sols	UGFS 01 BP 1626 OUAGADOUGOU Tél 34 19 02/34 19 03
14	EKORONG Joseph	CAMEROUN	Ing. Agronome	Coordinateur du Réseau Coton CORAF	CORAF BP 33 MAROUA
15	CISSE Mamadou	COTE D'IVOIRE	Ing. Agronome	Directeur Commercial RHONE POULENC Afrique Ouest	RP Afrique Ouest 15 BP 215 ABIDJAN Tél 27 30 30 Fax 27 19 81
16	DEMBELE Yaouba	COTE D'IVOIRE	Ing. Agro. Économie	Sous/Directeur Des Productions Pérennes MINAGRA	MINAGRA 18 BP 1352 ABIDJAN Tél 21 01 27
17	KASSI Foba Pierre	COTE D'IVOIRE	Éleveur	Vice Président APEMC	APEMC- 01 BP 1366 BOUAKE 01 Tél 63 57 88 BP 128 BONDOUNKOU Tél 92 51 14
18	KONE Lassina	COTE D'IVOIRE	Agriculteur	3 ^e vice président de l'URECOS-CI	URECOS-CI BP 635 KORHOGO Tél 86 05 71 ou 82 79 08
19	MALLET Eric	COTE D'IVOIRE	Vétérinaire Inspecteur	Conseiller Technique Elevage Cabinet MARA	MARA BP 1839 ABIDJAN 01 Tél. 21 08 83 p. 384 / 21 77 87
20	REY Jean Yves	COTE D'IVOIRE	Ing. Agronome CIRAD	Chercheur CIRAD- IDEFOR/DA	IDEFOR BP KORHOGO Tél 86 17 03 / Fax 86 16 93
21	SIDIBE Hassane	COTE D'IVOIRE	Agent commercial	Responsable Afrique Ouest AGREVO-SOFACO	AGREVO 01 BP 1216 ABIDJAN Tél 35 62 48 Fax 35 94 36
22	TANOY YAO Patrice	COTE D'IVOIRE	Ing. Agron. Zoottechnicien	Chef Service Elevage Alimentation Animale	MINAGRA/DPE ABIDJAN Tél 22 43 69
23	THISSEN André	COTE D'IVOIRE	Ingénieur	Directeur Commercial HYDROCHEM C.I.	HYDROCHEM 07 BP 61 ABIDJAN 07 Tél 27 55 00 Fax 24 47 04
24	CHAMBAZ Virginie (Mme)	SENEGAL	Cadre Technique	Usine ICS-SENCHIM	I.C.S. Km 13 Route de Rufisque DAKAR Tél 34 00 41
25	DIALLO Cheickna	SENEGAL	Animateur	SISMAR	BP 3214 DAKAR Tél. 22 24 85 / 22 24 30
26	DIOP Abdou	SENEGAL	Ing. Agronome	Chef Div. Actions et Programme Direction Agriculture	Ministère Agriculture BP 486 DAKAR Tél 21 32 50 Fax 23 64 07
27	GNING Ibrahimna	SENEGAL	Agriculteur	AGROPOV	BP 445 KAOLACK Tél 41 43 23 / 41 31 74
28	GOUDIABY Barn	SENEGAL	Agriculteur	Coordinateur CADEF CNCR	CADEF BP 51 BIGNONA Fax 94 10 90
29	KANE Altoune	SENEGAL	Cadre technique	Chef Service Agronomique ICS-SENCHIM	Imm. FAHD Av. Djiy Mbaye DAKAR Tél 21 96 92
30	LE GAL Olivier	SENEGAL	Ing Zoottechnicien	Coordinateur PRODEC Volet 2	AGROPROV - BP 445 KAOLACK Tél 41 43 23/41 31 74 Fax 23 34 74
31	NIANG Abdoulaye	SENEGAL	Docteur Vétérinaire	Directeur de l'Elevage	Ministère Agriculture - 37, Avenue Pasteur DAKAR Tél 23 43 99
32	SARR Salioù	SENEGAL	Agriculteur	Président Fédération des Périmètres Autogérés DAGANA	BP 36 DAGANA Tél 63 10 05
33	ARZOUMA- KPAKPABIA (Mme)	TOGO	Économiste Gestionnaire	Directrice de l'Administration et des Finances MAEP	MAEP BP 14048 LOME Tél 22 42 09 - 22 57 98 Fax 25 02 98
34	DONTEMA Esohanam	TOGO	Agro-économiste	Coordinateur AGRITOGO 2000	BP 4890 LOME Tél 22 47 71 Fax 25 07 96
35	DOVLO K. Gervain	TOGO	Cadre technique	Directeur Commercial CHIMAGRO	CHIMAGRO BP 12459 LOME Tél 21 08 91 Fax 21 45 72

LISTE DES PARTICIPANTS ATELIER APPROVISIONNEMENT INTRANTS BAMAKO

Numéro	NOMS-PRENOMS	PAYS	PROFESSION	FUNCTION	ADRESSE
36	KPATCHA H. Essomani	TOGO	Ing. Agronome	Chef Division Promotion Coopérative	MAEP/DGDR BP 341 LOME Tél 21 13 51
37	PESSINABA Y. Isaka	TOGO	Docteur Vétérinaire	Directeur du Programme National de Petit Elevage (PNPE)	PNPE BP 65 ATAKPAME Tél 40 01 64/ 40 02 86
38	SONHAYE Adow Seibou.	TOGO	Dr. Vétérinaire	Chef clinique de Lomé	Santé Animale BP 354 LOME Tél 21 28 82
39	BA Boubacar	MALI	Vétérinaire. Ing. Le.	Chef section Intrants matériel agricole semences DNAMR	MDRE BP 261 BAMAKO Tél 22 28 77
40	BAGAYOKO Dramane	MALI	Docteur Vétérinaire	DGCR	MDRE BP 261 BAMAKO Tél 23 12 17
41	BERNAERTS Ines (Melle)	MALI	Ing. Agronome	Cadre associé FAO-MALI	P.o. Box 1820 BAMAKO
42	BOUARE Abdramane	MALI	Docteur Vétérinaire	Conseiller APCAM	APCAM 01 BP 1626 BAMAKO Tél 22 87 27
43	CHOHIN Anne (Melle)	MALI	Agro-économiste	Chercheur INSAH, PRIFAS	BP 1530 BAMAKO Tél 22 21 48
44	CISSE Amadou T.	MALI	Cadre Technique	SMPC	BP 1560 BAMAKO Tél 22 51 21
45	CISSE N-Taria Mamadou	MALI	Agriculteur	Secrétaire Général SYPAMO	SYPAMO Moribougou KITA
46	COULIBALY Hamadou N.	MALI	D.C HYDRO.		BP 1707 BAMAKO
47	DENBELE Tahirou	MALI	Agriculteur	Secrétaire Général SYCOV	SYCOV BP 123 BAMAKO Tél 64 03 02
48	DERLON Jean-Pierre	MALI	Ing.-Agronome	Chief Service Gestion des Terroirs	CMDT BP 487 BAMAKO Tél 22 69 72
49	DIABATE Jean Baptiste	MALI	Ing. Agronome	Directeur Technique du Développement Rural	CMDT BP 487 BAMAKO Tél 22 69 72
50	DIAKITE Lamissa	MALI	Agro-Economiste	Chercheur IER	IER - BP 258 - BAMAKO Tél 22.59.04. Fax: 22.37.75
51	DIALLO Bocar	MALI	Docteur Vétérinaire	Expert FAO Cellule Planification et Statistique MDRE	CPS-MDRE BP 275 BAMAKO Tél 22 24 43
52	DIARRA Dièneba (Mme)	MALI	Technicienne de Développement	Coordinatrice Nationale Assistance Groupements Femmes	Projet GCP-MLI-017-BEL BP 202 KAYES Tél 52 14 05
53	DIARRA Sabié	MALI	Ing. Agronome	AMS	BAMAKO
54	DJOUARA Hamady	MALI	Agro-Economiste	Chercheur ESPGRN	ESPRN BP 186 SIKASSO Tél 62 03 46/62 00 28
55	DUCROT Raphaële (Melle)	MALI	Ing. Agronome	Chercheur CIRAD - URDOC Office du Niger	Office du Niger BP 11 NIONO Tél /Fax 35 21 27
56	GIGOU Jacques	MALI	Ing. Agronome	Chercheur Agronomie CIRAD/IER	BP 1813 BAMAKO Tél 22 87 17
57	KANOUTE Mody	MALI	Dr Vétérinaire	Chef de zone PRODESO - Kayes	PRODESO BP 1382 BAMAKO Tél 22.42.36
58	KANTE Modibo	MALI	Dr. Ing Géologue	Directeur Général SEPT-SA	Société Exploitation Phosphates Tilemsi BAMAKO Tél 23 06 97 Fax: 25 06 97
59	KEITA	MALI	Docteur vétérinaire	Gérant Pharmacie Vétérinaire SIPROVET	SIPROVET BP BAMAKO Tél 22 32 29
60	KEITA Mahamet	MALI	Docteur Vétérinaire.	Secrétaire Général Assemblée Chambre Agriculture Mali	APCAM 01 BP 1626 BAMAKO Tél 22.87.27
61	KEITA Souleymane M.	MALI	Planteur maraîcher	Coordonnateur de la Plate Forme des Organisations Paysannes du Sahel	PFOPS BP 49 KATI Tél 22 87 25 Fax 22 87 37
62	KONATE Nafissatou	MALI	Economiste	DGA/DNAE	BP 201 BAMAKO
63	KONATE Yaya	MALI	Vet. Ingénieur	Chef Projet Péri-urbain	BAMAKO
64	KONE Lassina (Lt. Colonel)	MALI	Administrateur	Gouverneur de la Région I (Kayes)	Gouvernorat de Kayes BP 85 KAYES Tél /Fax 23 13 55
65	MAIGA Mahamane	MALI	Ing. Agronome	Chef Section Matériel	BAMAKO Tél 22 69 72
66	MALE Yaya	MALI	Eleveur	Président Association des Eleveurs de Kouitila	BAMAKO Tél 22 31 66
67	NAJIM Boubacar	MALI	Cadre Technique	Directeur Commercial SMPC	BP 1560 BAMAKO Tél 22.51.24 Fax: 22.55.70
68	N'DIAYE Aliou	MALI	Agriculteur	Stagiaire APCAM	Chambre d'Agriculture 01 BP 1626 BAMAKO Tél 23 10 13
69	NIKATE Madikoua	MALI	Ing. Agronome	Union Régionale Coopérative Agricole de K. xyes	URCAK BP 252 KAYES Tél 52 15 89
70	ONGOIBA Amadou	MALI	Ing. Agronome	COMADIS	BAMAKO

LISTE DES PARTICIPANTS ATELIER APPROVISIONNEMENT INTRANTS BAMAKO

Noméro	NOMS-PRENOMS	PAYS	PROFESSION	FONCTION	ADRESSE
71	SANGARE Beaye	MALI	Docteur Vétérinaire	Chercheur	KAYES BP 202 Tél 52 14 64
72	SANOGO Gausou	MALI	Agriculteur	Secrétaire Relations Extérieures Responsable ADPP	SYCOV BP 123 Kaniako/ KOUTIALA Tél 64 03 02
73	SANOGO Soungalo	MALI	Ingénieur Statisticien	Chef de Service du Crédit Agricole	BNDA BP 2424 BAMAKO Tél 22 64 64 Fax 22 29 01
74	SIMBE Cheick F.	MALI	Docteur Vétérinaire	DG Adjoint Laboratoire Central des Vaccins	BAMAKO
75	SISSOKO Mikan Simon	MALI	Agro-Economiste	Chargé Programme Investissement C.P.S.	CPS/MDRE BP 275 BAMAKO Tél 22 24 43
76	SOW Hamadou	MALI	Vétérinaire Ing. d'Elevage.	Directeur Général Réglementation et Contrôle (DGRC)	MDRE BP 261 BAMAKO Tél 23 12 17
77	TALL Aguisan	MALI	Cadre Technique	Agent Commercial AGREVO	AGREVO-SOFACO BP 2006 BAMAKO Tél 22 90 89
78	TEME Bino	MALI	Agro-économiste	Directeur Scientifique IER	IER BP 258 BAMAKO Tél 23 19 05
79	THIAM Youssouf	MALI	Economiste	Conseiller Technique Banque Mondiale	BP 1864 BAMAKO
80	TOUNKARA Oumar	MALI	Docteur Vétérinaire	Représentation Régionale Afrique Francophone	ALFASAN - BP 1960 E BAMAKO Tél 22 08 52 Fax 23 44 91
81	TOURE Alissan	MALI	Docteur Vétérinaire	Conseiller Technique APCAM	01 BP 1626 BAMAKO Tél 22 87 27
82	TOURE Hadizatou (Mele)	MALI	Itéresse	Direction Scientifique	BAMAKO Tél 23 19 05
83	TOURE Bakary	MALI	Environnementaliste	Cellule de Coordination et de suivi des projets	Ministère des Zones Arides et Semi-arides BAMAKO Tél 22 16 62
84	TOURE Modibo M.	MALI	Vétérinaire. Ing.EL.	Directeur PRODESO	PRODESO BP 1382 BAMAKO Tél 22 46 24
85	TOURE Mohamed Sidi	MALI	Agro-Economiste	Chargé de Programme CFS Cellule de Planification et Statistiques	MDRE - CPS B.P. 275 BAMAKO Tél 22 24 43
86	TRAORE Chaka	MALI	Ing. Agronome	Agent Technico Commercial SIPAMA - SARL 07	BP 127 KOUTIALA Tél 64 01 77
87	ALBAGLI Claude	FRANCE	Professeur Economie	Secrétaire Général INSTITUT CEDIMES Université Paris II	Université Panthéon Assas- 83 bis, rue notre Dame des champs 75006 PARIS Tél 01 44 51 59 55 Fax 01 44 41 59 05
88	BERLAN Jean-Pierre	FRANCE	Chercheur Economie	Directeur de Recherche-Faculté d'Economie d'Aix	Laboratoire d'Economie Rurale INRA, 9-Place Viala, 34060 - Montpellier, 22 16 Tél 04 99 61
89	BIARD	FRANCE	Cadre	Directeur Général Laboratoires BIARD	22, Grande Rue - 01140 THOISSEY - Tél. 04 74 69 74 10 Fax 04 74 69 92 83
90	CAUMONT Alain	FRANCE	Agro-Economiste	Chercheur CIRAD-SAR	CIRAD-SAR BP 5035 34090 MONTPELLIER Tél 04 67 61 57 21
91	CLEMENT Monique (Mme)	FRANCE	Team Manager	Commerce International Engrais Chimiques UNIFERT	UNIFERT 14 rue de Bassano 75116 PARIS Tél 01 40 73 83 96
92	GRAND René	FRANCE	D.C hydro.	Société BERTHOUD Belleville	BP 424 - 69653 VILLEFRANCHE
93	JOFFRE Joël	FRANCE	Ing. Agronome	HYDROCHEM FRANCE	HAI 35, rue du Pont 92200 NEUILLY sur SEINE Tél 01 41 43 82 15
94	LOBRY Michel	FRANCE	Docteur Vétérinaire	Consultant OFFICE INTERNATIONAL des EPIZOOTIES	OIE 12, rue de Prony 75017 PARIS Tél 01 44 15 18 88 Fax 01 42 67 09 87
95	MONTANGE Denis	FRANCE	Ing. Agronome	Chercheur CIRAD-CA Fertilisation	CIRAD-CA BP 5035 34032 MONTPELLIER Tél 04 67 61 49 51
96	PONSON Bruno	FRANCE	Professeur Marketing	Ecole Supérieure de Commerce de Paris	ESCP - 79 av. de la République 75543 PARIS Cédex 11 - Tél 01 49 23 22 34 Fax 01 49 23 20 68
97	RAYMOND Georges	FRANCE	Agro-Economiste	Chercheur CIRAD - CA	CIRAD-CA BP 5035 34090 MONTPELLIER Tél 04 67 61 55 55
98	RAZAKABOANA Francis	FRANCE	Agro-Economiste	Chercheur CIRAD-SAR	CIRAD-SAR BP 5035 34090 MONTPELLIER Tél 04 67 61 57 86
99	SASPORTES Paul	FRANCE	Ing. Agronome	EMC - SCPA	SCPA, 62, rue Jeanne d'Arc-75641 PARIS Cédex 13 Tél 01 44 06 52 00
100	SOW Alassane	FRANCE	Economiste Banque Mondiale	RHONE POULENC AGRO	RP AGRO 12/40, rue Pierre Baizet - 69009 LYON Tél 04 72 85 25 00
101	TONNEAU Jean Philippe	FRANCE	Ing. Agronome	Chef de Programme GERE	CIRAD-SAR BP 5035 34090 MONTPELLIER Tél 04 67 61 58 00
102	VAN OUIDENDJUCK Eddy	BELGIQUE	Agent Commercial	Responsable Exportation Afrique	ALFASAN - Kappelensdref 106 - 2400 MOL Fax 320 298
103	ANGE Alain	ITALIE	Ingénieur Agronome	Chef Service Engrais FAO	Via delle Terme di Caracalla ROME Tél 06 570 54122

